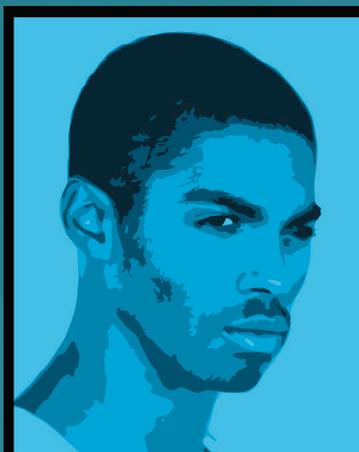


Léonel Bernard

# DES JEUNES IMMIGRANTS D'ORIGINE HAÏTIENNE DANS LA COURSE À L'EMPLOI AU-DELÀ DE L'ESPOIR

Préface de  
Frédéric Lesemann



Presses de l'Université du Québec







**DES JEUNES IMMIGRANTS  
D'ORIGINE HAÏTIENNE  
DANS LA COURSE À L'EMPLOI**

Membre de  
L'ASSOCIATION  
NATIONALE  
DES ÉDITEURS  
DE LIVRES

## Presses de l'Université du Québec

Le Delta 1, 2875, boulevard Laurier, bureau 450, Québec (Québec) G1V 2M2

Téléphone: 418 657-4399

Télécopieur: 418 657-2096

Courriel: puq@puq.ca

Internet: www.puq.ca

### *Diffusion/Distribution:*

**CANADA** Prologue inc., 1650, boulevard Lionel-Bertrand, Boisbriand (Québec) J7H 1N7  
Tél.: 450 434-0306 / 1 800 363-2864

**FRANCE** AFPU-D – Association française des Presses d'université  
Sodis, 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 77 403 Lagny, France – Tél.: 01 60 07 82 99

**BELGIQUE** Patrimoine SPRL, avenue Milcamps 119, 1030 Bruxelles, Belgique – Tél.: 02 736 68 47

**SUISSE** Servidis SA, Chemin des Chalets 7, 1279 Chavannes-de-Bogis, Suisse – Tél.: 022 960.95.32



La Loi sur le droit d'auteur interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée – le « photocopillage » – s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels. L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».

DES JEUNES IMMIGRANTS  
D'ORIGINE HAÏTIENNE  
DANS LA COURSE À L'EMPLOI  
AU-DELÀ DE L'ESPOIR

Léonel Bernard

Préface de Frédéric Lesemann



Presses de l'Université du Québec

**Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales  
du Québec et Bibliothèque et Archives Canada**

Bernard, Léonel, 1944-

Des jeunes immigrants d'origine haïtienne dans la course à l'emploi:  
au-delà de l'espoir

Comprend des références bibliographiques.

ISBN 978-2-7605-4119-1

1. Jeunesse canadienne d'origine haïtienne – Travail – Québec (Province) –  
Laval. 2. Carrefour Jeunesse-emploi de Laval. 3. Entreprises d'insertion –  
Québec (Province) – Laval. I. Titre.

HD6276.C33L3 2014

331.3'409714271

C2014-941411-0

Les Presses de l'Université du Québec  
reconnait l'aide financière du gouvernement du Canada  
par l'entremise du Fonds du livre du Canada  
et du Conseil des Arts du Canada pour leurs activités d'édition.

Elles remercient également la Société de développement  
des entreprises culturelles (SODEC) pour son soutien financier.

*Conception graphique*  
**Richard Hodgson**

*Images de couverture*  
© **Istockphoto.com**

*Mise en pages*  
**Le Graphe**

**Dépôt légal : 4<sup>e</sup> trimestre 2014**

- › Bibliothèque et Archives nationales du Québec
- › Bibliothèque et Archives Canada

©2014 – Presses de l'Université du Québec  
*Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés*

Imprimé au Canada

À  
Martin  
Dominique  
Marie-Claude  
Marie Lunique  
Jeremy Philippe  
Mes sœurs et frère



# PRÉFACE

J'ai pris connaissance avec intérêt de la recherche de Léonel Bernard relative au projet pilote Réalité jeunesse immigrante visant l'insertion en emploi de jeunes d'origine haïtienne, soutenus dans leur processus d'insertion par un organisme communautaire partenarial, le Carrefour jeunesse-emploi de Laval (CJEL).

La problématique de l'insertion en emploi de jeunes immigrants, ou de jeunes issus de l'immigration, est au croisement de nombreuses dynamiques sociétales, et c'est bien là, à mon avis, ce qui fait l'intérêt de la recherche de Léonel Bernard, même si l'auteur ne présente ici ces diverses dynamiques que de manière inévitablement succincte.

J'en vois au moins cinq qui se superposent, mais aussi interagissent entre elles sans d'ailleurs qu'il soit pertinent de se demander si l'une est plus déterminante que les autres. On n'est plus aujourd'hui à la recherche d'une cause première qui donnerait sens à toutes les autres comme on le faisait encore il y a quelques années. Cinq dynamiques, donc :

- Celle du travail et de l'emploi, de la transformation de leur nature et de leur statut, des liens entre l'emploi et la formation scolaire et professionnelle ;

- Celle des jeunes, des modalités de leur insertion dans la société, en sachant qu'on ne peut plus présumer aujourd'hui que cette insertion puisse et doive nécessairement passer par l'emploi ;
- Celle du système scolaire et de la formation professionnelle, de son rôle dans la production de l'échec scolaire, du décrochage et de l'abandon scolaires, et les questions que pose à la société une main-d'œuvre non adéquatement formée dans un contexte démographique de pénurie appréhendée de main-d'œuvre qualifiée ;
- Celle de l'immigration, mais aussi de la discrimination sociale et raciale des jeunes issus des « minorités visibles » et des mécanismes qu'ils vont privilégier pour parvenir à s'insérer dans la société, et pour que la société parvienne à les insérer ;
- Celle enfin du rôle des politiques publiques dans ce contexte démographique, ethnique, social, économique, culturel, mais aussi dans le contexte où l'État et les politiques publiques sont appelés à transformer en profondeur leurs rôles et leurs modalités, leurs relations avec la société civile, en l'occurrence avec le « secteur communautaire ».

Je ne peux commenter ces multiples dynamiques à l'œuvre dans la réalité décrite dans cette recherche. Je dirai simplement quelques mots sur le contexte sociopolitique de la transformation du rôle de l'État qui sous-tend l'expérience analysée ici.

C'est dans ce processus de renouvellement des modalités de l'action de l'État qu'on voit un secteur « communautaire » jouer un rôle déterminant dans l'insertion en emploi, en collaboration avec le secteur scolaire et les entreprises, mais aussi avec les familles. On peut lire cette évolution comme une ouverture de nouveaux espaces de participation démocratique et, pour l'individu, d'un possible exercice de sa liberté d'acteur et de ses choix de vie.

La recherche présentée ici ouvre des perspectives intéressantes et novatrices sur ces diverses questions et enjeux. Elle devrait donner lieu à des débats stimulants.

**Frédéric Lesemann**

Professeur titulaire,  
INRS – Urbanisation Culture Société

# REMERCIEMENTS

Nos plus sincères remerciements vont à :

- Madame Monique SAUVÉ, directrice du Carrefour jeunesse-emploi de Laval (CJE/L), pour nous avoir permis de porter un regard sur une pratique d'employabilité mise en œuvre spécifiquement dans cette institution et de nous avoir fourni l'assistance nécessaire pour le faire.
- Au CJE/L et au Forum Jeunesse en tant qu'organismes subventionnels d'aide à l'édition.
- Jean-Pierre CORBEIL, pour ses conseils scientifiques.
- Dominique BERNARD, pour son assistance technique et les fructueuses discussions sur le sujet de notre recherche.
- Martin BERNARD, pour ses encouragements.
- Adler LOUIS-JEAN, ancien conseiller au CJE/L, pour nous avoir facilité l'accès à cette institution.



# TABLE DES MATIÈRES

<b>PRÉFACE</b> _____	IX
<b>REMERCIEMENTS</b> _____	XI
<b>INTRODUCTION</b> _____	1
1. Contexte et problématisation	1
2. Historique et actualisation	2
3. Réalité jeunesse immigrante: objet virtuel et objet réel	4
4. Contextes sociodémographique et socioéconomique	7
5. Décrochage scolaire à Laval	10
6. Chômage chez les jeunes Lavallois	11
 <b>VOLET 1</b>	
<b>ASPECTS SOCIOHISTORIQUES DES POLITIQUES JEUNESSE AU QUÉBEC : ENJEUX STRUCTURELS</b> _____	17
1. Histoire et rapport à l'État	17
2. Structures et orientations des politiques jeunesse	19

## VOLET 2

<b>RÉGARD SUR LA LITTÉRATURE</b> _____	25
1. Études européennes	25
1.1. Cécile Van de Velde (2008)	25
1.2. Jacques Moriau (2011)	30
2. Études québécoises	40
2.1. Paula Brum Schäppi (2012)	40
2.2. Chantal Bergeron (2003)	43

## VOLET 3

<b>STRATÉGIES MÉTHODOLOGIQUES</b> _____	49
---	----

## VOLET 4

<b>ÉTUDE DE CAS</b> _____	55
1. Représentations sociales et parcours migratoires des participants	55
2. Caractéristiques des participants et leur niveau d'espoir	62
3. Analyse, résultats et interprétations	64

## VOLET 5

<b>PROGRAMMATION POUR L'EMPLOI</b> _____	67
--	----

## CONCLUSION

71

## ANNEXES

79

Annexe I	Constitution de l'échantillon et Guide d'entrevue	80
Annexe II	Aspects éthiques	82
Annexe III	Échelle d'appréciation de la participation au projet Réalité jeunesse immigrante du CJE/L	83
Annexe IV	Idéaux types	84
Annexe V	Idéaux types et niveau d'espoir	85

## BIBLIOGRAPHIE

87

# INTRODUCTION

## 1. CONTEXTE ET PROBLÉMATISATION

Cet ouvrage est le résultat d'un regard porté sur les pratiques à destination de jeunes immigrants – spécifiquement ceux « issus » de minorités dites « visibles » – élaborées dans le cadre d'un projet mis sur pied au Carrefour jeunesse-emploi de Laval (CJE/L) : Réalité jeunesse immigrante. Pour amorcer ce regard, nous nous attacherons, tour à tour, à rapporter l'histoire et l'actualisation de ce projet, à déterminer son objectif réel, à évoquer le contexte dans lequel il a pris forme. Les éléments de contexte, vus sous un angle générique, seront de nature sociodémographique et socioéconomique. Mais d'autres éléments contextuels, tels le décrochage scolaire et le chômage chez les jeunes, seront également pris en compte. Sans oublier l'impérative démarche d'explication et de compréhension du chômage lorsque tel phénomène touche davantage certains groupes de personnes plutôt que d'autres. Et, en toute fin de cette introduction, nous évoquerons certains questionnements auxquels donnent lieu les pratiques en œuvre dans ce projet.

## 2. HISTORIQUE ET ACTUALISATION

Au préalable, il nous paraît utile de préciser le mandat des Carrefours jeunesse-emploi avant d'effectuer une brève analyse du projet que nous avons la tâche d'«évaluer» au regard des pratiques afférentes.

Les Carrefours jeunesse-emploi ont comme mandat d'accompagner et de guider les jeunes adultes de 16 à 35 ans dans leurs démarches d'insertion sociale et économique, en aidant à leur cheminement vers l'emploi, vers un retour aux études ou dans le démarrage d'une petite entreprise. Les services et activités visent à l'amélioration des conditions de vie générales des jeunes<sup>1</sup>.

En vertu de ce mandat, le CJE/L a connu son ouverture officielle le 14 janvier 1997 et son inauguration le 24 février de la même année. Depuis, il a mis sur pied plusieurs services au profit des jeunes et noué des relations de partenariat avec de nombreuses ressources du milieu lavallois. Dès le tournant du millénaire, le CJE/L connaîtra un développement très marqué. Dès lors, l'approche du CJE/L sera définie comme étant globale dans la mesure où elle s'appuiera, entre autres, sur l'intervention psychosociale et l'entrepreneuriat, le CJE/L étant associé au Collège Montmorency et aux centres jeunesse du territoire lavallois. Ainsi, il atteindra une capacité d'accueil de plus de 3 000 jeunes qui lui sont en partie adressés. Dans ce contexte de développement, plusieurs projets ont vu le jour au fil des ans. Entre autres, l'orientation et l'information scolaire, IDEO 16-17 (conçu pour favoriser la persévérance scolaire), Jeunes volontaires, Défi de l'entrepreneuriat jeunesse. Enfin, vers 2010, avec des acteurs tels le Collège Montmorency, la Commission scolaire de Laval, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Perspectives Carrières, le CJE/L parviendra, d'abord, à la mise en chantier du projet Réalité jeunesse immigrante, puis à sa réalisation.

L'objectif de ce projet du CJE/L est explicité dans une lettre circulaire dont nous reproduisons textuellement les termes.

*Réalité jeunesse immigrante* se veut une mesure d'accueil, de référence et de suivi pour la clientèle nouvellement arrivée au Québec, les immigrants et les jeunes issus des minorités visibles.

Accompagnateur *Réalité jeunesse immigrante*

---

1. <<http://www.cjereseau.org/apropos/index.php>>, consulté le 23 juin 2014.

L'accompagnateur responsable du projet a pour mandat d'agir comme agent de continuité de service pour guider la clientèle vers les démarches et les outils qui lui serviront dans son parcours.

Le rôle de l'accompagnateur et les objectifs du projet :

- accueillir et expliquer les services et au besoin procéder à l'inscription des clients à certaines activités;
- évaluer les besoins des clients grâce à un outil d'évaluation d'autonomie fonctionnelle (Casey Life Skills);
- inscrire et référer les clients à des ressources internes (CJE) et externes (Partenaires) répondant à leurs besoins;
- actualiser sa connaissance des ressources du milieu pour mieux évaluer et référer la clientèle immigrante (employabilité, francisation, entrepreneuriat);
- assurer un suivi dans la démarche des clients.

Le projet pilote *Réalité jeunesse immigrante* répond à la demande grandissante de faire face aux différents défis que peuvent rencontrer les jeunes immigrants, clients du Carrefour jeunesse-emploi et de ses partenaires dans leurs démarches socioprofessionnelles.

Depuis un peu plus d'un an, la Ville de Laval connaît une arrivée accentuée de plusieurs nouveaux arrivants et une diversification de sa masse citoyenne immigrante et individus qui font partie des minorités visibles.

Le projet *Réalité jeunesse immigrante* vise à mieux servir cette jeune clientèle immigrante ou issue de minorités visibles en documentant son parcours et en élaborant des plans d'action pour elle.

Un premier compte rendu des activités relatives à ce projet a été publié dans le *Bilan annuel 2010-2011* de l'organisme. Dans ce bilan, les données suivantes ont été rapportées: 221 jeunes y ont participé en tant qu'inscrits au CJE/L, incluant 39 jeunes qui y ont été dirigés par les principaux partenaires. Pour ce qui est du profil des participants, il se présentait d'abord comme suit: 65% sont de nouveaux arrivants; 80% sont des francophones; 91% sont de minorités «visibles»; 60% sont seuls au Québec (soit en tant que célibataires, soit parce que le conjoint est toujours à l'étranger). Ce profil a ensuite été précisé par région ou pays d'origine des participants, par ordre d'importance numérique: Haïti (37%); Maghreb (11%); Amérique du Sud (11%); Europe (10%); Asie (9%); Moyen-Orient (9%); Afrique (7%); Antilles (3%); Indochine (3%) (CJE/L, 2012b, p. 7). Voilà pour ce qui est du mandat du CJE/L et de son action en direction de la clientèle de jeunes immigrants du territoire de Laval.

### 3. RÉALITÉ JEUNESSE IMMIGRANTE : OBJET VIRTUEL ET OBJET RÉEL

Comme mentionné dans la lettre circulaire, ce projet vise spécifiquement des jeunes « issus » de l'immigration dont certains appartiennent à des minorités dites « visibles ». Compte tenu de l'objectif déclaré du projet, il est utile, pour la suite de notre démarche, d'apporter dès à présent quelques précisions sur la notion de « visibilité » lorsque celle-ci est évoquée dans le cadre de relations entre groupes sociaux.

À première vue, la notion de « visibilité », telle qu'on l'utilise dans cette lettre circulaire, indique qu'il s'agit d'une perception (sans aucune arrière-pensée), qu'on peut avoir d'une catégorie de personnes, en particulier. Mais, dans les faits, derrière cette « visibilité » se cachent trois concepts qui articulent les rapports sociaux : la « race », la « couleur » et l'« ethnicité ». D'où la nécessité de savoir à quoi font référence ces trois concepts.

En effet, « d'une part, on a la "race" conçue par les anthropologues physiques et les biologistes comme un ensemble de caractères somatiques ou physiologiques, et d'autre part, on a la "race" comme étant un ensemble de caractères sociaux constituant un groupe – mais un groupe de type spécial : un groupe perçu comme étant naturel [...] matériellement spécifique dans son corps » (Guillaumin, 1977, p. 39). D'un côté comme de l'autre, on trouve la « race » comme une catégorie naturelle fermée, qui garantit le statut d'un groupe d'une façon définitive d'abord, et héréditaire ensuite.

[L]'idée de nature, dans ce contexte, présuppose l'existence de relations qui se fondent sur des inégalités. Il s'agit en somme de rapports sociaux au sein même de la formation sociale. On ne s'occupe guère [de pareil phénomène] lorsqu'il s'agit d'indépendance économique, spatiale [...], entre groupes quelconques : seules des relations déterminées [de dépendance, d'exploitation] amènent à postuler l'existence d'entités naturelles hétérogènes (Guillaumin, 1977, p. 42).

Voilà pour ce qui est de la « race ».

Quant à la question de la « couleur », elle relève historiquement du système de « marques ». Si ce système est ancien, l'idée de classer les groupes selon des critères basés sur leurs apparences physiques date, quant à elle, du XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans la période où le recrutement des esclaves se faisait à la fois en Europe et en Afrique pour les Amériques, il n'existait pas d'autre système de marque en usage que le « marquage » au fer, donc pas plus de réflexion sur les apparences physiques

que sur le fonctionnement interne du corps des esclaves<sup>2</sup>. Cette réflexion n'interviendra que postérieurement au « marquage » par le signe somatique lui-même. Cela signifie que le classement des êtres humains par leur caractère physique et physiologique est survenu avant que ne soit effectué le catalogage de ces êtres en termes hiérarchiques. Ce catalogage est venu conforter l'économie esclavagiste en désignant les côtes africaines comme la source d'alimentation. D'une association conjoncturelle entre rapport économique et traits physiques naissait alors un nouveau type de marque (la « couleur »), que les développements ultérieurs feront passer du statut traditionnel d'emblème à celui de signe de nature spécifique des acteurs sociaux. Ainsi, les classifications élaborées seront progressivement qualifiées de « naturelles ». Peu après se développera la conception des conditions sociales basée sur le schéma de la « marque ». Ainsi la « marque » sera-t-elle désignée comme étant l'origine des rapports sociaux, les capacités internes des êtres finissant ainsi par déterminer les faits sociaux. Ce type de déterminisme voit dans un objet quelconque, les êtres humains notamment, une substance qui sécrète sa propre situation. Voilà pour ce qui est de la « race » et de la « couleur ».

Concernant l'ethnicité, la littérature sur cette notion étant très abondante, nous nous en tiendrons principalement à la perspective de deux auteurs. La première auteure, Juteau-Lee, rompt avec le discours communément répandu, à savoir que l'« ethnicité » désigne les attributs propres à certains groupes – une désignation qui n'est pas neutre, dans la mesure où elle dissimule le contenu idéologique du rapport de domination qui s'établit entre diverses communautés humaines. Cette auteure propose une adéquation entre humanité et « ethnicité ». Croyant incarner l'universel, affirme-t-elle, les dominants attribuent la spécificité, la différence, aux dominés et la nomment « ethnicité ». L'« ethnicité » constitue, en quelque sorte, l'humanité des autres (Juteau-Lee, 1983, p. 51). Nous sommes donc porteurs d'« ethnicité » et de diversité. Et lorsque des groupes dits « ethniques » se rencontrent, une confrontation entre identités collectives est toujours possible. C'est précisément dans le contexte de construction identitaire qu'on observe l'utilisation, entre autres choses, des éléments culturels différentiels pour structurer les rapports inégalitaires. Quant au second

---

2. Cette pratique du marquage au fer des esclaves noirs déportés d'Afrique vers l'Amérique est figée dans le temps par une mise en scène réalisée à l'aide de mannequins qu'on peut voir à l'étage supérieur du célèbre Charles H. Wright Museum of African American History à Detroit dans l'État du Michigan aux États-Unis.

auteur, il complète le portrait en introduisant l'aspect du partage des conséquences des inégalités par des catégories d'individus. En effet, McAll (1991, p. 279) note que « les individus ne profitent pas ou ne sont pas victimes des inégalités *en tant qu'individus* », mais en raison de leur appartenance catégorielle.

Dès lors, on peut affirmer que l'adjectif « visible » constitue paradoxalement une véritable cache. Derrière cette cache, on découvre les concepts d'« ethnicité », de « couleur » et de « race » qui non seulement participent à la construction des rapports inégalitaires, mais les alimentent également. Certes, ce contenu se révèle grâce à l'optique du constructivisme<sup>3</sup>.

Bref, non seulement l'optique constructiviste met-elle en péril l'utilisation de l'expression *minorités visibles* en tant que concept pouvant définir des catégories de personnes, mais, en outre, elle nous permet de découvrir que Réalité jeunesse immigrante est un projet inclusif dans la mesure où il s'adresse à de jeunes immigrants, notamment à ceux de minorités « ethnicisées » et « racisées ».

Mais, cela dit, devrait-on impérativement utiliser les termes *minorités « racisées »* et « *ethnicisées* » au lieu de *minorités « visibles »* pour rendre compte de cette réalité? Ces termes sont d'usage si peu courant que leur emploi dans une lettre circulaire n'aurait peut-être pas été en mesure d'attirer ni les candidats ni ceux qui les encadrent, et encore moins de les porter à apprécier le projet à la mesure de ses réels objectifs. Du reste, si les termes retenus pour désigner l'ensemble de la population cible du projet avaient été, par exemple, « les jeunes immigrants et ceux “issus” de minorités dites “visibles” », cette terminologie, en plus d'être explicite, aurait été moins risquée.

En fait de moyens mis en œuvre pour atteindre ses objectifs, le projet Réalité jeunesse immigrante mise notamment sur l'autonomie de la clientèle. C'est à partir de cette évaluation que des plans d'action sont conçus *pour* cette clientèle<sup>4</sup>. L'autonomie personnelle et l'activation semblent donc être les principaux axes autour desquels s'articule ce programme d'aide et d'accompagnement.

3. Le constructivisme a d'abord été développé en épistémologie; il envisage la réalité sociale et les phénomènes sociaux comme étant construits, c'est-à-dire créés, objectivés ou institutionnalisés et, par la suite, transformés en traditions. Le constructivisme en sociologie cherche à décortiquer la manière dont les règles de sociétés, invisibles mais puissantes, sont créées, transformées, institutionnalisées et transmises aux générations futures (Berger et Luckmann, 1966).

4. Nous soulignons: il y a lieu de penser que les plans en question gagneraient à être élaborés plutôt *avec* la clientèle.

#### 4. CONTEXTES SOCIODÉMOGRAPHIQUE ET SOCIOÉCONOMIQUE

La population de Laval s'est diversifiée en matière d'immigration depuis environ une quinzaine d'années et plus particulièrement depuis les cinq dernières années. En effet, selon les dernières données statistiques, Laval compte 364 620 habitants, dont 289 865 de non-immigrants (79,50%) et 73 565 d'immigrants (20,18%). Sur la base de leur origine, les groupes d'immigrants sont présentés comme suit :

Haiti	7 285	2,00%
Maghreb		
Maroc	2 975	0,82%
Algérie	2 060	0,56%
Amérique du Sud		
El Salvador	1 075	0,29%
Colombie	700	0,19%
Europe		
Allemagne	635	0,17%
Grèce	6 680	1,83%
Italie	6 415	1,73%
France	3 120	0,86%
Roumanie	3 115	0,85%
Portugal	3 035	0,83%
Moyen-Orient		
Égypte	2 015	0,55%
Liban	8 180	2,24%
Asie		
Chine (République populaire de)	820	0,22%
Inde	740	0,20%
Pakistan	620	0,17%
Indochine		
Vietnam	1 625	0,45%
Cambodge	1 200	0,33%
Autres pays	19 470	5,34%

Note: Nous relevons que l'Afrique et les Antilles n'y sont pas nommément répertoriées; peut-être sont-elles incluses dans la catégorie «Autres pays».

Source: Statistique Canada, 2006.

Le rang participatif des jeunes au projet Réalité jeunesse immigrante ainsi que le poids démographique à Laval de leur groupe « ethnique » respectif, traduit en numérique et en pourcentage, sont présentés dans les lignes qui suivent :

1 <sup>er</sup> rang	jeunes Haïtiens	37 %	(7 285 : 2,00 %);
2 <sup>e</sup> rang	jeunes Maghrébins	11 %	(5 035 : 1,3 %);
3 <sup>e</sup> rang	jeunes Latino-Américains	11 %	(1 775 : 0,59);
4 <sup>e</sup> rang	jeunes Européens	10 %	(23 600 : 6,50 %);
5 <sup>e</sup> rang	jeunes Moyen-Orientaux	9 %	(8 920 : 2,69 %)
6 <sup>e</sup> rang	jeunes Asiatiques	9 %	(2 180 : 0,59 %);
7 <sup>e</sup> rang	jeunes Indochinois	3 %	(2 825 : 0,78 %).

Les jeunes immigrants qui participent au projet Réalité jeunesse immigrante du CJE/L y sont *surreprésentés*, dans la mesure où leur présence dans ce projet se manifeste dans des proportions supérieures au poids démographique de leur groupe d'origine respectif à Laval. Ainsi, la population d'origine haïtienne à Laval est de 2%, alors que la proportion de jeunes de ce groupe ayant participé à ce projet s'élève à 37% en 2010. Pour compléter le portrait démographique, notons que les minorités dites « visibles » sont surreprésentées à Saint-François (21 %) et à Chomedey (18%), ces minorités comptant pour 14 % en moyenne sur l'île de Laval (Statistique Canada, 2006).

Pour ce qui est de la situation économique de Laval, elle se présente comme suit. En 2008, le produit intérieur brut (PIB) dans la région de Laval s'élève à 11 714 M\$, soit 4,1 % du PIB du Québec (283 217 M\$). Le PIB par emploi, ce qui représente une approximation de la productivité du travail, s'élève à 78 609 \$ en 2006 à Laval, comparativement à 77 678 \$ pour l'ensemble du Québec. La productivité de Laval serait donc supérieure à celle du Québec au cours de l'année en question<sup>5</sup>.

Quant aux secteurs d'activité les plus importants, ils se situent dans les domaines suivants: la machinerie; les produits chimiques; les produits métalliques; le matériel de transport (aérospatiale); les technologies de l'information et des communications; les technologies environnementales; le tourisme. Quant au secteur primaire, il occuperait 7 % de la main-d'œuvre à Laval en 2006 (comparativement à 2,6 % au Québec); le secteur de la construction, 5,1 %; celui de la fabrication, 13,6 % (15,4 %); le secteur tertiaire, 80,6 % (79,0 %). En 2009, le secteur touristique a généré 5 900 emplois et près de 1 000 entreprises y sont associées.

5. <<http://www.dec-ced.gc.ca/fra/publications/economiques/profil/laval/215/index.html>>, consulté le 24 juillet 2014.

À Laval, la répartition des entreprises selon leur taille donne le portrait suivant : grande et très grande : 0,8 % (comparativement à 0,8 % au Québec) ; moyenne : 13,2 % (12,8 %) ; petite : 35,7 % (36,1 %) ; micro : 50,3 % (50,3 %) <sup>6</sup>.

Les principaux employeurs non gouvernementaux (500 employés et plus) sont : Aventis (fabrication de produits pharmaceutiques) ; CIMA+ (services de génie) ; Sécuritas Canada (service de garde et patrouille) ; Transelec Common (construction résidentielle). Enfin, dans le domaine de l'entrepreneuriat, Laval compte 34,0 PME par 1 000 habitants en 2009 et occupe ainsi le 15<sup>e</sup> rang sur 16 régions du Québec (moyenne de 37,6 PME par 1 000 habitants au Québec).

Quant aux investissements publics dans la région, ils constituent 4,6 % des investissements publics du Québec en 2009. Mais au cours de la période 2004-2009, ces investissements ont crû au rythme annuel moyen de 28,2 % à Laval comparativement à 12,4 % au Québec. Parallèlement, les investissements privés ont diminué de 23,8 % en 2009 pour atteindre 2 195,7 M\$, ce qui représente 70,4 % du total des dépenses en immobilisation effectuées à Laval (3 119,6 M\$). Les investissements privés de la région constituent 5,4 % des investissements privés québécois en 2009. Mais au cours de la période 2004-2009, les investissements privés ont crû au rythme annuel moyen de 0,8 % à Laval comparativement à 0,9 % au Québec (Statistique Canada, 2011). À Laval, on a donc enregistré, peu avant le changement de millénaire, un double rattrapage sur le plan des investissements en cinq ans. Cependant, une évaluation sommaire de la situation économique de Laval faite par Développement économique Canada pour les régions du Québec révèle un portrait global mitigé.

En 2008, le PIB par habitant de Laval s'établit à 30 487 \$, soit 6 055 \$ ou 16,3 % au-dessous de la moyenne du Québec (36 542 \$/habitant). Aussi, le revenu personnel disponible par habitant s'établit à 26 019 \$, soit 515 \$ ou 2,0 % au-dessous de la moyenne du Québec (25 504 \$/habitant). Ainsi, Laval occupe le 5<sup>e</sup> rang parmi les 17 régions. Quant aux transferts gouvernementaux par habitant (4 849 \$), ils sont de 12,2 % inférieurs à la moyenne québécoise (5 525 \$/habitant). Toutefois, la proportion de la population en situation de faible revenu après impôt est moins élevée à Laval (12,2 %) que dans l'ensemble de la province.

6. Micro = 1 à 4 employés ; petite = 5 à 19 employés ; moyenne = 20 à 199 employés ; grande et très grande = 200 employés et plus (Statistique Canada, 2011).

Bref, malgré une situation économique en progression à Laval, le chômage chez les jeunes ne cesse d'être un facteur préoccupant, en raison notamment du lien direct établi entre le non-emploi (ou le chômage) et le faible niveau de scolarisation. Il semble qu'à Laval, comme dans d'autres régions du Québec ainsi qu'ailleurs dans le monde, le décrochage scolaire demeure également un facteur préoccupant. À Laval, ce phénomène est d'autant plus préoccupant que, mis à part le secteur des services, le marché de l'emploi, largement technicisé, exige une main-d'œuvre qualifiée.

Cela dit, voyons tour à tour la situation du décrochage scolaire et celle du chômage sur le plan local. Un lien sera fait, au passage, avec la situation que créent ces deux phénomènes dans d'autres pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Mais auparavant, notons que selon les dernières données du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, le taux de décrochage scolaire, qui était de 22,3 % au cours de l'année scolaire 2001-2002, a constamment reculé pour atteindre 16,2 % en 2010-2011, selon les plus récentes données disponibles, atteignant ainsi une baisse de 6,1 points de pourcentage.

## 5. DÉCROCHAGE SCOLAIRE À LAVAL

Selon la définition retenue pour le décrochage scolaire, celui-ci « représente la proportion d'élèves qui quittent le secondaire sans aucun diplôme ou qualification et qui ne se réinscrivent pas dans aucune institution d'enseignement l'année suivante. Ce taux inclut également les élèves décédés ou qui ont quitté le Québec. Cette mesure est utilisée par tous les experts du décrochage scolaire au Québec<sup>7</sup> ».

Selon les données de la Direction régionale de Laval, des Laurentides et de Lanaudière du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, l'état de la situation des jeunes Lavallois en cette matière se présente comme suit. De 2000 à 2006, le taux de décrochage est passé de 28,4 % à 26,7 %, connaissant une légère baisse de 1,7 % pour cette période. C'est donc plus du quart de la population des jeunes qui vit ce phénomène. Mais, selon les données d'une enquête publiée

7. <<http://fr.canoe.ca/archives/infos/general/2008/05/20080524-173455.html>>, consulté le 4 juillet 2014.

dans le *Journal de Montréal*<sup>8</sup>, le taux moyen de décrochage des jeunes Lavallois était de 18 % en 2008, donc nettement au-dessous du taux moyen québécois de décrochage, évalué à 27 %. Dans cette même enquête, une sous-catégorisation linguistique des écoles lavalloises montre que le phénomène est en moyenne plus important dans les écoles francophones que dans les écoles anglophones (20 % comparativement à 11 %). Des données encore plus détaillées publiées dans l'édition du 19 avril 2010 du même journal font état de la situation du décrochage par école publique dans Laval : « école Leblanc : 45,4 % ; école Mont-de-La Salle : 30,4 % ; école Saint-Maxime : 29,1 % ; école Curé-Antoine-Labelle : 18,7 % ; école Horizon Jeunesse : 17,7 % ; école Georges-Vanier : 14,8 % ; école secondaire Laurier : 14,8 % ; école secondaire Laval-Liberty : 18,3 % ; école d'Éducation internationale de Laval : 2,8 % » (Sébastien, 2010).

## 6. CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES LAVALLOIS

À Laval, dans la tranche d'âge 15 à 24 ans, le taux de chômage est en général de 10,5 %, avec une dominance chez les hommes (11,8 % contre 9,3 % chez les femmes). Pour les 25 à 34 ans, il est de 6 % (6,3 % pour les hommes contre 5,7 % pour les femmes) (Statistique Canada, 2006). Durant la première moitié de 2011, le taux de chômage désaisonnalisé des jeunes à l'échelle canadienne s'élevait à 14,7 %. Toutefois, les jeunes Canadiens (y compris les jeunes Lavallois) s'en tirent beaucoup mieux que ceux des autres pays industrialisés, où le chômage chez les jeunes atteint une moyenne de 20 %<sup>9</sup>.

Par ailleurs, le taux de chômage chez les jeunes a toujours été supérieur à celui des travailleurs plus âgés et plus expérimentés. Une telle situation risque de produire de la frustration et d'engendrer des problèmes sociaux. Les récents événements survenus dans le monde, telles les émeutes au Royaume-Uni, ont ramené sur le devant de la scène le problème du chômage élevé chez les jeunes. Malgré le fait que la situation soit nettement meilleure au Canada que dans de nombreux pays de l'OCDE, on peut prévoir que le niveau d'alerte sera maintenu compte tenu des conséquences de l'écart dans les taux de chômage au Canada et de l'augmentation possible de cet écart si l'économie

8. *Ibid.*

9. <<http://www.vitalsignscanada.ca/en/findings-70-getting-started-youth-unemployment-2011>>, consulté le 4 juillet 2014.

du pays continue de donner des signes de fléchissement. Parmi les régions métropolitaines de recensement (RMR) au Canada en 2011, c'est à Halifax qu'on a enregistré le taux de chômage non désaisonnalisé le plus élevé (15,2%), suivie de Toronto (14,8%). Néanmoins, ces deux taux représentaient un progrès par rapport à la première moitié de 2010, alors que Toronto et St. John's affichaient un taux de chômage chez les jeunes de 17,9%<sup>10</sup>.

Pour le territoire de Laval, à notre connaissance, il n'existe aucune étude relative à la discrimination à l'embauche. En pareille matière, nous croyons utile, dans un premier temps, de faire porter notre regard sur Montréal. En effet, une étude réalisée en 2012 pour le compte de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) a permis de *Mesurer la discrimination à l'embauche subie par les minorités racisées*<sup>11</sup> (Eid, 2012). Elle fait état d'un désavantage important pour ces minorités relativement à l'emploi. La méthode utilisée par l'auteur a été de répondre à près de 600 offres d'emploi en envoyant pour chacune d'elles deux curriculum vitæ, dont l'un avec un nom québécois francophone et l'autre avec un nom à consonance africaine, arabe ou latino-américaine. Dans un cas comme dans l'autre, les candidats fictifs avaient des diplômes identiques et des qualifications semblables. Ils avaient tous étudié et travaillé au Québec. Résultats: le taux net de discrimination était de 42% pour le candidat africain, de 35% pour le candidat arabe et de 28% pour le candidat latino-américain. En fin de compte, l'auteur pose la question suivante: « Ces résultats reflètent-ils la distance qui sépare, dans l'imaginaire des employeurs, chacun de ces groupes du "Nous" québécois? » (Eid, 2012, p. 41). Sans cependant y répondre.

Selon une autre étude portant sur la communauté noire de Montréal, chez les Noirs, même parmi les diplômés universitaires, le niveau de chômage était trois fois plus élevé que celui des non-Noirs. Datée de 2001 mais portant sur les données de 1996, cette étude rapportait que le niveau de chômage des diplômés universitaires noirs était identique à celui des non-Noirs qui n'avaient pas terminé leurs études secondaires (Torczyner et Springer, 2001, p. 54).

10. *Ibid.* (taux de chômage chez les jeunes [15-24 ans], collectivités participantes, 2010).

11. Cette étude, effectuée par Paul Eid, professeur de sociologie à l'Université du Québec à Montréal, pour la CDPDJ est disponible sur le site de cette dernière: <[http://www.cdpedj.qc.ca/Publications/etude\\_testing\\_discrimination\\_emploi.pdf](http://www.cdpedj.qc.ca/Publications/etude_testing_discrimination_emploi.pdf)>, consulté le 4 juillet 2014.

Le lien entre cette étude et celle plus récente de la CDPDJ est essentiel pour tenter une explication compréhensive du retard accumulé par des Noirs dans la course à l'emploi à Montréal.

En effet, pour comprendre le chômage, Krugman (2000) évoque des facteurs économiques internes tels la faiblesse du taux de croissance, la crise de l'emploi, le bas niveau de scolarité, le manque de formation adaptée (au marché de l'emploi). Or, dans un passé relativement récent, l'île de Montréal n'a pas connu de faiblesse marquée de son taux de croissance ni de crise importante de son marché de l'emploi. En 2006, notamment, son produit intérieur brut (PIB) à 4,5 % était à la hausse, pendant que son taux d'emploi représentait 66,6 % de celui de la région métropolitaine de recensement (Brosseau et Longchamps, 2010; ISQ, 2011). Encore en 2006, Montréal affichait une posture économique assez viable pour contribuer à l'essor de la province de Québec (Brosseau et Longchamps, 2010). Pourtant, toujours en 2006, le taux de chômage des Noirs montréalais était deux fois plus élevé que celui de l'ensemble de la population montréalaise (13,4 % contre 6,6 %) (Torczyner, 2010). Pour autant, les auteurs Torczyner et Springer (2001) et Eid (2012) ont levé le voile sur le fait qu'en 1996 et 2012, les Noirs de l'île de Montréal ont eu moins de chance de se trouver un emploi, malgré leur niveau de scolarité, d'une part, et le degré d'adaptation de leur formation, d'autre part.

En résumé, les constats relatifs au rapport des Noirs à l'emploi à Montréal au cours des années 1996, 2006 et 2012 révèlent que ces derniers ont essuyé un net déficit. Il semble que, davantage que les seuls facteurs économiques internes, la discrimination contribue au chômage parmi les Noirs de Montréal en tant que membres d'un groupe ethnicisé et racisé<sup>12</sup>. Une situation qui risque de s'aggraver en raison de la tendance lourde dans les économies modernes vers l'exclusion permanente de 10 % des demandeurs d'emploi<sup>13</sup> (Sorman, 2011, p. A8).

---

12. La *discrimination*, au sens de l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne (du Québec), est « une distinction, exclusion ou préférence » fondée sur la « race », la « couleur », l'origine « ethnique » ou nationale (entre autres critères) qui a pour effet de détruire ou de compromettre le droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne (<[http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C\\_12/C12.HTM](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_12/C12.HTM)>, consulté le 4 juillet 2014).

13. Selon Sorman (2011), cette tendance à exclure de façon permanente 10 % des demandeurs d'emploi, partie d'Europe, s'observe aussi aux États-Unis. En raison du lien étroit entre les économies canadienne et américaine, nous présumons, pour notre part, qu'une telle tendance peut avoir déjà pénétré nos frontières.

Dès lors, en finale de la course à l'emploi à Montréal, on ne peut être surpris de voir des Noirs plus nombreux dans le peloton de queue – les obstacles étant distribués de telle sorte que, pour nombre d'entre eux, le parcours s'avère plus difficile qu'autrement. Cette allégorie illustre, à souhait, la notion de traitement différentiel discriminatoire définie comme étant un traitement différent dont certaines personnes sont l'objet par rapport à d'autres, dans les mêmes circonstances (Farnworth et Horan, 1980). Qu'en est-il de la situation des jeunes de minorités dites « visibles » à Laval ?

À Laval, en ce qui a trait aux jeunes immigrants du projet Réalité jeunesse immigrante, les dernières données disponibles révèlent que 60 % d'entre eux ont moins de 25 ans ; 23 % n'ont pas de diplôme d'études secondaires ; 35 % ont une scolarité non reconnue ; 85 % sont « issus » de minorités dites « visibles » (CJE/L, 2012a, p. 11). Plus de la moitié de ces jeunes sont dans une situation éducative défavorable. Cependant, le taux de décrochage dans les écoles publiques francophones de Laval, où se retrouve une majorité de jeunes Québécois d'origine canadienne-française, est de 30,2 % en moyenne. On peut donc penser qu'il y a au sein de cette majorité nombre de jeunes qui, pour des raisons diverses, se trouvent dans une situation éducative presque aussi défavorable<sup>14</sup> que celle des jeunes immigrants du projet. Par conséquent, la question est de savoir si les jeunes immigrants de minorités dites « visibles » de Laval font – ou sont susceptibles de faire – davantage l'objet de discrimination à l'embauche. Le cas échéant, la situation de ces jeunes peut-elle être réduite à l'inadéquation structurelle entre formation et emploi ? Comment peut-on contribuer à rendre ces jeunes autonomes si, au cours de leur passage à ce projet, on travaille uniquement sur la variable de l'indépendance financière ? Comment peut-on parvenir à initier ces jeunes, au cours de leur passage à ce projet, à des valeurs tels la liberté, la confiance et l'espoir ? Comment peut-on les aider à renforcer ces valeurs si, déjà, ils y ont été plus ou moins exposés ? Dans la course à l'emploi, la position de nombreux jeunes Lavallois de minorités dites « visibles » peut-elle être différente de celle de nombreux Noirs montréalais ? Voilà des questions qui, parmi d'autres, peuvent guider l'« évaluation » du projet Réalité jeunesse immigrante du CJE/L.

14. L'école d'Éducation internationale de Laval étant un établissement d'enseignement spécial, elle est exclue de ce calcul.

Cela étant, la suite de notre démarche dans cet ouvrage s'articulera autour des aspects suivants : les enjeux sociohistoriques et structurels des politiques jeunesse au Québec ; notre regard sur la littérature reliée directement et indirectement à l'émancipation des jeunes dans des sociétés comparables à la nôtre ; des stratégies méthodologiques susceptibles de faciliter des réponses aux questions que la problématique des participants au projet pose, et les enjeux éthiques liés à ces stratégies ; les représentations sociales et les parcours migratoires des participants ; leurs caractéristiques ainsi que leur niveau d'espoir respectif ; les résultats, leur analyse et leur interprétation ; un bref rappel de la programmation pour l'emploi au CJE/L à travers le discours de quelques acteurs institutionnels.



# VOLET 1

## ASPECTS SOCIOHISTORIQUES DES POLITIQUES JEUNESSE AU QUÉBEC Enjeux structurels

### 1. HISTOIRE ET RAPPORT À L'ÉTAT

Au Québec, entre les années 1970 et 1980, l'État et les mouvements sociaux communautaires se sont substitués à l'Église comme agents régulateurs des problèmes sociaux. Ainsi, durant cette période, assistera-t-on à l'émergence de nombreux organismes jeunesse dont certains seront de nature institutionnelle (les centres jeunesse) ou communautaire (les maisons de jeunes). Mais c'est surtout durant les années 1980 qu'on observera le déploiement d'organismes communautaires jeunesse sur presque l'ensemble du territoire québécois. Au fil du temps, le déploiement de ces organismes sera accompagné (ou suivi) d'événements marquant une consolidation de ce champ opérationnel. Parmi ces événements, on relève la création du Conseil permanent de la jeunesse (CPJ) en 1987 et le Sommet québécois de la jeunesse en 2000. Retenons que la création du CPJ, qui joue un rôle-conseil auprès des décideurs sur les questions de jeunesse, témoigne de l'importance du dossier jeunesse pour le secteur politique. (Nous éluciderons cet aspect au cours de l'analyse des structures et orientations.)

Au cours de ces deux décennies, l'action communautaire jeunesse s'articulera aussi bien sur l'approche de milieu de vie que sur celle des services alternatifs conçus par la communauté. Parallèlement, des organisations dont l'objectif sera d'aider à l'insertion des jeunes en emploi seront mises sur pied durant les années 1980. Alors que les premières maisons de jeunes et des organismes d'hébergement voient le jour, le secteur communautaire deviendra une réponse de la population organisée, prête à prendre en charge de larges pans des problèmes sociaux en accompagnant les gens dans leurs besoins. Entre-temps, l'État providence québécois va s'appuyer sur ces ressources communautaires jeunesse en les finançant, tout en mettant sur pied des organismes institutionnels, en l'occurrence les centres jeunesse. Mais, en dépit du soutien financier de l'État, une grande partie des organismes communautaires de jeunesse participeront au Mouvement communautaire autonome, une frange militante œuvrant pour la sauvegarde d'une indépendance vis-à-vis du gouvernement tout en lui opposant un véritable rapport de forces. Cette frange, réunie sous l'étiquette « Organismes communautaires autonomes jeunesse » (OCAJ), propose un rayon d'actions qui transcende les frontières des priorités étatiques en étendant son spectre sur la militance des droits des jeunes. Les maisons de jeunes de même que les dispositifs du travail de rue sont des constituants du spectrogramme.

Au cours des années 1990, l'action gouvernementale va porter sur le développement de l'employabilité en faisant naître un nouveau type d'organisme jeunesse, les carrefours jeunesse-emploi (CJE). Cette initiative a été inspirée par le CJE de l'Outaouais, mis sur pied par la société civile locale. Le gouvernement du Parti québécois au pouvoir au cours de cette période, appuyé par son Conseil des ministres, en assurera le déploiement sur presque tout le territoire québécois. Aujourd'hui, le Québec en compte 110. Le « modèle CJE » devient alors une solution aux problèmes de chômage et de décrochage scolaire des jeunes en réunifiant les services d'employabilité déjà offerts. Financés par Emploi-Québec, les carrefours jeunesse-emploi sont des « ressources jeunesse » qualifiées parmi les mieux reconnues et financées par le gouvernement. Toutefois, si les centres locaux d'emploi (CLE) et les centres de santé et services sociaux (CSSS) sont aussi des organisations d'action sociale gouvernementales, leur mission s'adresse non seulement aux jeunes, mais aussi à toute la population.

Pour conclure l'aspect sociohistorique des politiques jeunesse au Québec, disons que le champ des interventions sociales est largement occupé par des organismes communautaires, mais que, parallèlement,

s'activent des organismes étatiques ou institutionnels tels les centres jeunesse. Par ailleurs, entre ces deux types d'organismes, on en retrouve une panoplie d'autres, de nature soit intermédiaire ou hybride, c'est-à-dire ni tout à fait étatique ni tout à fait communautaire. C'est le cas des organismes œuvrant dans l'insertion par l'économie et le développement de l'employabilité, tels les carrefours jeunesse-emploi (White *et al.*, 2008; Lima, 2004; Le Goff, McAll et Montgomery, 2005). Ainsi, à travers les dispositifs d'intervention déployés par les acteurs publics en direction des jeunes « en difficulté » ou « à problèmes », l'État (québécois) peut être perçu comme étant un État social actif (Lima, 2004).

Le contexte sociohistorique des politiques jeunesse au Québec qui a donné naissance aux carrefours jeunesse-emploi étant situé, il convient à présent de rappeler brièvement les enjeux structurels qui soutiennent ces politiques.

## 2. STRUCTURES ET ORIENTATIONS DES POLITIQUES JEUNESSE

Comme on a pu le constater, il existe au Québec des rapports particuliers entre l'État et la société civile dans le champ de l'intervention sociale. Ces rapports se sont développés au fil des ans par une influence mutuelle entre les institutions étatiques et les groupes communautaires. Les centres locaux de services communautaires (CLSC<sup>1</sup>) et les centres de la petite enfance (CPE) en sont des cas de figure. Ces organismes, d'abord mis sur pied par la société civile, ont été par la suite pris en charge par l'État, et sont devenus des organisations institutionnelles.

En dehors de ce type de collaboration et pour parler précisément du cas de la structuration étatique de l'intervention de l'État dans le secteur jeunesse au Québec, disons qu'un constat statistique d'une grande importance a été relevé dans le discours gouvernemental au tournant du millénaire, constat qui a fortement motivé son intervention dans ce secteur. Il s'agit de la baisse du taux de natalité et du vieillissement de la population. Dans un tel contexte, les jeunes occuperaient une « position démographique minoritaire », étant donné que leur proportion par rapport au reste de la population diminuerait d'année en année (Gauthier, 2003).

---

1. Les CLSC sont devenus depuis une dizaine d'année des centres de santé et de services sociaux (CSSS).

Malgré cette présence marquée de l'État québécois dans le secteur de la jeunesse, et, particulièrement, en raison du rapport de force entre des organismes communautaires et le gouvernement, certains analystes trouvent moins pertinent d'inscrire les interventions sociales de ce secteur dans le cadre plus large de l'action publique. L'idée sous-jacente à cette prise de position est que les interventions sociales sont bel et bien structurées par l'action publique, et que cette structuration s'avère plus importante dans le cas des organismes ayant un rapport contractuel avec le gouvernement (tels les organismes jeunesse en employabilité) que dans celui des organismes qui se situent plutôt dans un rapport de « collaboration conflictuelle » avec celui-ci (tels les organismes alternatifs ou les « organismes communautaires autonomes » jeunesse, particulièrement ceux répondant aux critères de l'action communautaire autonome [ACA]). Pour ce qui est des carrefours jeunesse-emploi, leur position particulière est qualifiée d'hybride, en cela qu'ils ont, avec le gouvernement, « un rapport de partenariat en *coconstruction* » (White *et al.*, 2008).

Ainsi, quatre champs d'action modulent l'intervention jeunesse au Québec, chacun ayant ses propres caractéristiques. Le champ de l'action communautaire autonome (ACA) est financé en soutien à la mission globale, en partie par le ministère de la Santé et des Services sociaux, et on y retrouve les maisons de jeunes ; celui de l'action communautaire complémentaire comprend les organismes en développement de l'employabilité financés par entente de service avec l'agence Emploi-Québec ; celui de l'action sociale hybride se situe à mi-chemin entre l'action communautaire et institutionnelle, et il est occupé par les carrefours jeunesse-emploi, qui sont financés par Emploi-Québec en soutien à la mission globale ; enfin, celui de l'action sociale institutionnelle s'insère entièrement dans le secteur public, tels les centres jeunesse.

Les organismes relevant de l'action communautaire autonome mettent de l'avant des pratiques alternatives, alors que ceux de l'action communautaire complémentaire mettent l'accent sur l'employabilité. Les organismes relevant de l'action sociale institutionnelle promeuvent quant à eux la prise en charge étatique des « jeunes en difficulté ». Pendant que les interventions en employabilité auront pour mission l'insertion professionnelle, celles en centres jeunesse et en travail de rue auront respectivement les missions de protection et de mise en relation avec les institutions.

Nous l'avons déjà mentionné, l'enjeu démographique que constituent la chute du taux de natalité ainsi que le vieillissement de la population a très largement contribué à l'action publique en direction des jeunes. Précisons que la population des 15 à 24 ans a diminué de 24,3 % entre 1981 et 1998 (Vultur, 2005). Le rapport entre la participation sociale active et la disponibilité des jeunes, essentielles pour la viabilité d'une société, était alors perçu, au Québec, comme étant déficitaire et potentiellement néfaste. Il devenait donc essentiel pour les acteurs publics d'inculquer aux jeunes l'éthique de la participation par le travail (McDaniel, 2003).

En 2000 a eu lieu le Sommet du Québec et de la jeunesse. Ce sommet a conduit à l'élaboration et à l'adoption de la première politique québécoise de la jeunesse, en 2001. Mise sur pied par le Parti québécois à travers son Plan d'action jeunesse 2002-2005 – *La jeunesse au cœur du Québec*, la politique jeunesse a été poursuivie par le Parti libéral (PLQ) à travers sa Stratégie d'action jeunesse 2006-2009 – *Pour une jeunesse engagée dans sa réussite*. Mais, si le premier plan semblait s'articuler autour d'une participation à la société sur la base du principe de solidarité, sa mise en œuvre par le PLQ, à travers sa Stratégie d'action jeunesse, semble plutôt s'être tournée vers le principe de réussite personnelle, d'où l'aspect d'individuation de l'action sociale du secteur public introduite par cette stratégie.

Pour ce qui est concrètement de l'action sociale, c'est-à-dire le champ des interventions jeunesse, la politique la concernant établit un lien entre les acteurs sociaux impliqués et les rattache au Secrétariat à la jeunesse, présidé par le premier ministre. Non seulement le secteur politique reconnaît-il ici les principaux joueurs du domaine de l'insertion, de l'employabilité et de l'implication citoyenne des jeunes tels les carrefours jeunesse-emploi (CJE) et les forums jeunesse régionaux, mais de surcroît il les consolidera par un important financement (White, Dufresne et Brum Shäppi, 2008).

En fait d'objectifs, la politique jeunesse est articulée autour de cinq axes, dont le troisième et le quatrième concernent plus directement notre étude actuelle. En effet, l'axe 3 est celui de l'insertion professionnelle, de l'entrepreneuriat, du ciblage des jeunes « éprouvant des difficultés particulières à intégrer le marché du travail », et il cible particulièrement les jeunes « en difficulté d'insertion »<sup>2</sup>. Deux programmes visent ces derniers : Jeunes en action et IDÉO 16-17.

---

2. De telles orientations de politiques jeunesse sont illustrées dans CJE/L (2012a, p. 8-9).

Le premier concerne les prestataires de l'aide sociale et les jeunes « éloignés du marché » âgés de 18 à 24 ans ; le second, destiné aux jeunes entre 16 et 17 ans afin de prévenir le recours à l'aide sociale, mise sur la persévérance scolaire et l'orientation professionnelle. Ces deux programmes sont réalisés en partenariat avec le Réseau des carrefours jeunesse-emploi. L'accompagnement des jeunes se fait dans les organismes communautaires en employabilité et notamment dans les CJE en vertu du Pacte pour l'emploi créé en 2008, dont l'objectif visait à réintégrer 50 000 chômeurs au marché de l'emploi. Ces deux programmes font partie de la mesure Alternative jeunesse, qui envisage que « tout jeune Québécois qui en a la capacité pourra occuper un emploi, retourner aux études ou participer à des activités au sein d'organismes communautaires » (gouvernement du Québec, 2001). Quant à l'axe 4, il « propose d'accroître la présence des jeunes dans la société » à travers le « bénévolat », la « participation citoyenne » et la « participation aux instances décisionnelles ». Les jeunes des « communautés culturelles et des "minorités visibles" » sont particulièrement ciblés à travers l'axe 4 » (gouvernement du Québec, 2001). Les forums jeunesse régionaux sont les principaux partenaires de cet axe.

Historiquement, le développement des politiques sociales en matière d'investissement dans l'employabilité des individus existe au Québec depuis les années 1980. En effet, durant cette période, plusieurs organismes d'insertion professionnelle ont vu le jour, l'idée de base étant la réduction de la dépendance des personnes à l'assistance sociale par l'investissement dans le « capital humain ». Mais les résultats de ces programmes s'étant révélés peu concluants, il fallait songer au renouvellement des stratégies. Celles-ci ont abouti à une réforme du système (White et Lévesque, 2001). Ainsi, l'adoption de nouveaux programmes visant la prévention du chômage de longue durée à travers une intervention précoce auprès des jeunes est tributaire des réformes de l'assurance sociale au Québec. Le programme Solidarité jeunesse transformé par la suite en Jeunes en action en est un exemple.

Dans cette perspective, l'intervention précoce auprès des jeunes adultes pour prévenir la dépendance et le chômage de longue durée repose sur l'idée que la réduction du capital humain est responsable de la dépendance. En intervenant en amont, on se donne le moyen de « maintenir la valeur du capital humain » (White et Lévesque, 2001, p. 218). La « mise en action » ou « en mouvement » dès la première demande à l'aide sociale est la base de la nouvelle stratégie d'intervention. Cette « mise en action » se traduit par trois parcours

possibles, qui sont ceux proposés par la mission des CJE: le retour aux études, l'emploi ou l'entrepreneuriat. Toutefois, à la différence des programmes précédents, des innovations sont mises de l'avant lors de l'implantation de ce programme par le ministère de l'Emploi et de la Sécurité sociale: le partenariat comme forme privilégiée de relation entre les différents acteurs, la souplesse d'intervention comme moyen important de son implantation et l'approche personnalisée comme stratégie. Ainsi, l'activation et la prévention sont les deux axes autour desquels s'articuleront désormais les orientations gouvernementales.

Bref, quelques aspects historiques du rôle de l'État québécois dans l'élaboration des politiques jeunesse ont été présentés et mis en lien avec l'influence traditionnelle des organismes communautaires québécois sur certaines de ces politiques. Cependant, nous entendons revenir ultérieurement sur les politiques sociales de l'État québécois, si d'aventure des éléments nouveaux susceptibles d'éclairer davantage ces politiques émergeaient de la revue de littérature qui suit, dans le troisième volet.



# VOLET 2

## REGARD SUR LA LITTÉRATURE

L'objectif de cette recension est de chercher à déterminer l'état des connaissances relatives aux politiques publiques orientées vers les jeunes visant essentiellement à les aider à mieux franchir le cap d'une émancipation sociale et économique conforme aux valeurs envisagées dans certaines sociétés comme étant celles des adultes. On comprend que ces valeurs peuvent être différentes d'une société à l'autre, et qu'il en est de même pour les moyens mis en œuvre pour aider les jeunes dans leurs démarches d'émancipation. Les études retenues en matière d'illustration de ce type d'intervention sont européennes et québécoises.

### 1. ÉTUDES EUROPÉENNES

#### 1.1. Cécile Van de Velde : *Devenir adulte. Sociologie de la jeunesse en Europe* (2008)

En premier lieu, l'étude européenne que nous avons choisi de recenser et d'analyser est celle de Cécile Van de Velde (2008 ; voir aussi 2012), pour plusieurs raisons. D'abord, non seulement pose-t-elle la problématique des jeunes sous l'angle du passage à l'âge adulte, mais en outre cette étude est menée dans la perspective du lien entre la structure étatique

et le choix des politiques publiques en direction des jeunes. Elle évoque et compare sur ce plan, et bien d'autres, principalement les expériences contemporaines qui ont lieu dans les sociétés scandinaves (le Danemark étant retenu comme archétype), au Royaume-Uni, en France, en Espagne, et subsidiairement une vision en survol, mais toujours comparative de pays de l'Europe méridional. Aussi, cette étude se base sur un choix méthodologique axé à la fois sur les approches quantitative et qualitative et sur une synthèse des résultats des deux approches. Ce choix s'est fait, nous explique l'auteure, à partir de la nécessité de dépasser le cloisonnement important en Europe entre des recherches actuelles sur les manières dont s'effectuent les passages à l'âge adulte, qui sont clivées entre une sociologie des transitions familiales et professionnelles, et une sociologie des expériences vécues et des représentations de l'âge adulte. Alors que la première orientation s'est attachée à analyser statistiquement les indices d'occurrence des différents seuils de passage à l'âge adulte en prenant comme principal marqueur le départ de chez les parents pour pouvoir s'interroger sur l'incidence des politiques sociales sur l'organisation temporelle des transitions, la seconde, qualitative, s'est centrée davantage soit sur les expériences comparées de la cohabitation familiale, soit sur les différents modes de représentations de l'avenir et de l'âge adulte. Van de Velde (2008, p. 10-11) explique :

La présente comparaison s'appuie ainsi sur un matériau empirique articulant analyses statistiques et données qualitatives, issues, d'une part, de l'exploitation longitudinale des six vagues du Panel européen des ménages (1994-1999) et, d'autre part, de plus de 135 entretiens semi-directifs conduits auprès de jeunes adultes âgés de 18 à 30 ans [...]

L'articulation de ces deux dimensions, qualitative et statistique, a vocation à dépasser le cloisonnement profond des recherches contemporaines sur les formes de passage à l'âge adulte en Europe, clivées entre une sociologie des transitions familiales et professionnelles, et une sociologie des expériences vécues et des représentations de l'âge adulte [...]

La complémentarité des deux approches a pour objectif d'appréhender les trajectoires des jeunes dans leurs dimensions familiale, professionnelle et identitaire, puis de les relier à leurs principaux facteurs sociaux, économiques et culturels<sup>1</sup>.

1. L'exploitation statistique des six premières vagues du Panel européen des ménages aura permis à l'auteure de reconstituer les itinéraires d'émancipation familiale et d'insertion sociale de jeunes Européens âgés de 18 à 30 ans de 1994 à 1999. Notons que cette vaste enquête longitudinale, également intitulée *Europanel*, coordonnée par Eurostat, a été conduite conjointement dans douze puis quinze pays européens chaque année à partir de 1994.

Enfin, pour parvenir à la comparaison des expériences sur les formes de passage à l'âge adulte dans chacune des sociétés, l'auteure a mobilisé les facteurs sociaux, économiques et culturels permettant de rendre compte du lien entre une société donnée et un type particulier de trajectoires. Au final, quatre idéaux types se sont trouvés associés, à des degrés divers, à chacune des sociétés étudiées, car chacune d'entre elles véhicule en son sein un certain nombre de conditions sociales, économiques et culturelles dont l'agencement fait la représentativité.

Avant de présenter en résumé les quatre idéaux types dans les sociétés européennes étudiées, proposés par Van de Velde, il est utile de mentionner que l'auteure a fait remarquer dans un récent article que « [d]ans tous les pays d'Europe et dans toutes les sociétés mondiales, la dégradation de la crise économique affecte en priorité les "entrants" sur le marché du travail, donc les jeunes, et les soumet à de nouvelles formes de vulnérabilité » (Van de Velde, 2012, p. 6-7). Par ailleurs, nous tenons à signaler que pour décrire les idéaux types, le langage utilisé ci-après reprend très largement celui de l'auteure.

### *Se trouver*

Actuellement, les jeunesses scandinaves paraissent être protégées, l'Europe du Nord ayant fait le choix d'une politique jeunesse d'inspiration sociale-démocrate. Par cette politique, l'État se substitue à l'aide familiale dès l'âge de 18 ans, par le financement de la vie étudiante, public, direct et universel et par l'octroi d'un revenu minimum dès 18 ans. Toutefois, de plus en plus, cette régulation peut être qualifiée de « libérale-démocrate », étant désormais reliée à un marché du travail libéralisé dans lequel les jeunes sont invités à s'intégrer de façon précoce, et ce, jusqu'à un âge assez tardif. Mais en gros, ce modèle s'organise autour d'une aspiration à « se trouver » que l'on observe à travers l'Europe, mais dans une version « moins aboutie ».

### *S'assumer*

En Grande-Bretagne, comme dans d'autres sociétés d'orientation libérale, on « favorise un recours précoce – dès la fin de l'adolescence – au marché du travail et au crédit bancaire pour financer la période d'études et d'insertion » (Van de Velde, 2008, p. 63). Cela conduit à des trajectoires d'études courtes se terminant par un accès rapide à un emploi salarié, ainsi que par des combinaisons travail/études.

Ces parcours sont en lien avec des normes familiales et sociales qui valorisent une émancipation et une indépendance économique précoces. Le mot d'ordre est : *s'assumer*. Toutefois, l'individu est invité à assumer sa survie présente, mais aussi sa protection future, ce qui risque de le placer en situation de vulnérabilité en cas de crise conjoncturelle.

### *S'installer*

« [L]es jeunesses des pays méditerranéens restent de leur côté particulièrement pénalisées. Confrontées à la fois à une grande précarité d'emploi et à un accès exigu au marché du travail, elles sont très vulnérables aux aléas de la conjoncture. Or, ces jeunes générations étaient déjà marquées par des difficultés d'émancipation, comme en témoignait déjà, il y a quelques années, le mouvement des "1000 euroistes" » (Van de Velde, 2008, p. 169). Ce mouvement parti d'Espagne, amorcé par de jeunes salariés gagnant insuffisamment pour s'émanciper de leurs parents, a fait tache d'huile en Italie et en Grèce. « Il dénonçait le maintien prolongé dans une situation de précarité sociale et de dépendance familiale » (*ibid.*, p. 210), et réclamait donc la possibilité d'installation dans un nouveau foyer avec un emploi stable, un mariage, et l'achat du logement. Ici, on ne cherche pas à « se trouver », mais à « s'installer ».

### *Se placer*

Il y a en France une pression sociale et familiale à « se placer » qui s'est accrue en raison de la crise économique des années 2008 et 2009. En cette terre, ce sont les trajectoires d'études qui tracent les sillons de l'avenir, par le « culte du diplôme et la centralité du premier emploi, ainsi que par l'absence du droit à l'erreur » (Van de Velde, 2008, p. 162). L'État joue un rôle central dans cette dynamique par son pouvoir de « "classement" et de "déclassement" précoce des individus » (*ibid.*, p. 164). Dans ce système, marqué par une « tyrannie des diplômes », c'est la précarisation qui attend ceux qui quittent le système scolaire précocement. Et l'auteure note ceci : « Cette composante est d'autant plus problématique que la jeunesse constitue un angle mort de la protection sociale française, qui ne couvre les "16-25 ans" que de façon ponctuelle et très ciblée. » On observe donc un investissement massif et généralisé dans les études. Ce qui donne lieu à des « trajectoires de formation particulièrement linéaires et précoces » (*ibid.*, p. 164). Elles s'articulent sur un rythme à « trois temps : un temps d'études rarement

combiné à l'emploi, une phase d'"insertion", puis l'accès à un premier emploi» (*ibid.*, p. 165). On remarque que ce temps d'insertion tend à s'allonger en période de crise. Le jugement que porte l'auteure sur ce mode d'«intégration sociale» est le suivant: «[Ce mode], fondé sur la (sur)détermination par le diplôme, a bien entendu ses forces. Il rend, d'une part, les études attractives en elles-mêmes et massivement suivies; il induit, d'autre part, un rapport relativement affectif au "métier", même chez les jeunes générations. Mais il trouve ses limites en temps de récession et de pénurie d'emploi [...]» (*ibid.*).

### *Le retour des «héritiers»*

En raison de la crise économique européenne actuelle, les questions que pose Van de Velde sont les suivantes: «La famille va-t-elle devenir une valeur refuge en Europe? Jusqu'où les États peuvent-ils compter sur les solidarités parentales pour faire face aux difficultés sociales des jeunes adultes?» Mais «[c]es solidarités sont [...] particulièrement contrastées d'une société européenne à l'autre», remarque-t-elle (Van de Velde, 2012, p. 9). Un portrait qui se dessine, en effet, comme suit: «faible mobilisation des solidarités parentales au nord de l'Europe, mobilisation prolongée de l'aide familiale au sud» (*ibid.*, p. 9). Pour l'illustrer, l'auteure donne des exemples relatifs à l'indicateur de la prolongation de la cohabitation avec les parents: «L'âge médian au départ est de 20 ans dans les sociétés scandinaves, où il est légitime de quitter le foyer parental le plus tôt possible, en amont des trajectoires étudiantes; il est de 21 ans au Royaume-Uni, de 23 ans en France et de 27 ans à 28 ans dans les sociétés méditerranéennes, où, au contraire, on attend que soient réunies les conditions de la création d'un nouveau foyer» (*ibid.*, p. 9). Mais en fin d'analyse, l'auteure note que:

Partout en Europe, la crise risque d'entraîner une reformulation de ces solidarités familiales, qu'elles se traduisent par un prolongement de la cohabitation résidentielle ou de l'aide financière des parents vers les jeunes adultes. Déjà au Royaume-Uni, des chercheurs remettent en cause l'«idéologie de l'indépendance» [...] Inversement, dans les sociétés méditerranéennes et continentales – notamment en France –, sont dénoncées les nouvelles formes d'inégalités induites par le recours croissant à ces solidarités familiales»: d'aucuns, en France, relèvent par exemple le retour des «héritiers», au sens où l'accès aux positions sociales est de plus en plus conditionné aux ressources familiales (*ibid.*, p. 9).

En cette fin de résumé, il est utile de rapporter brièvement le principe de responsabilité individuelle comparée à l'assistance publique aux jeunes dans chacune des sociétés étudiées par l'auteure. Sans entrer dans les détails, précisons qu'au Danemark, le Social Bistand s'applique aux jeunes chômeurs et étudiants de 18 ans jusqu'à 30 ans; au Royaume-Uni, le Incom Support concerne les jeunes chômeurs ou étudiants de 18 à 25 ans; en France, le RMI (revenu minimum d'insertion) touche les jeunes étudiants ou chômeurs de 25 à 30 ans; en Espagne, le Salario Social s'adresse aux jeunes chômeurs de 25 à 30 ans. La nature de cette assistance, selon le type d'État en vigueur dans chacun de ces pays, relève respectivement de la social-démocratie, du libéralisme, du corporatisme, de l'État-providence de type familialiste.

En fait d'appréciation, nous rapportons que cette étude, très vaste, menée méthodiquement et rigoureusement, a mérité le prix de la recherche universitaire du journal *Le Monde*. Elle couvre en effet très largement et en profondeur la manière dont les jeunes Européens deviennent des adultes, et documente systématiquement l'incidence des choix politiques sur la nature de l'assistance à ces jeunes dans les pays concernés. Un seul regret: celui que cette étude n'a pas fait cas de la situation de jeunes d'origine immigrante dans aucun des pays concernés. Cependant, à sa décharge, on peut dire qu'une étude rigoureuse se doit avant tout de bien cibler sa population, pour être en mesure de recueillir des données pertinentes, analysables au moyen de méthodes éprouvées.

## 1.2. Jacques Moriau : « Sois autonome ! Les paradoxes des politiques publiques à destination des jeunes adultes en difficulté » (2011)

En deuxième lieu, nous avons retenu, pour en faire le résumé et l'analyse, l'article placé en ouverture d'un ouvrage collectif québécois portant, lui aussi, sur le passage des jeunes à la vie adulte, et qui traite essentiellement de la situation au Québec. L'ouvrage en question titre : *Les transitions à la vie adulte des jeunes en difficulté. Concepts, figures et pratiques* (Goyette, Pontbriand et Bellot, 2011), et on trouve ce résumé sur la couverture arrière :

Ces derniers doivent plus que jamais faire preuve d'autonomie et de motivation. L'action publique même, par ses nouvelles exigences de responsabilisation, d'implication, de mise en projet, de participation et de reconquête

de soi, colore les interventions auprès des jeunes en difficulté au point que l'aide est devenue conditionnelle. Les jeunes doivent être performants, tout comme les actions publiques à leur endroit.

Et, en ouverture de cet ouvrage, on trouve : « Sois autonome ! Les paradoxes des politiques à destination des jeunes adultes en difficulté », de Jacques Moriau (2011, p. 15). Cet article s'interroge sur le passage des jeunes à la vie adulte dans une perspective paneuropéenne, en s'appuyant toutefois sur les pratiques belges. Il s'articule autour de cinq thèmes : 1) un essai de définition de la jeunesse aujourd'hui ; 2) l'allongement de cette jeunesse et le nouveau contexte sociopolitique ; 3) les effets de l'accent désormais mis sur la responsabilisation ; 4) l'inquiétude des acteurs de terrain face à des pratiques ambiguës ; 5) la catégorie des « jeunes adultes », symptôme de la nouvelle question sociale ?

En introduction, l'auteur note l'existence de deux visions sur la situation concernant les « jeunes adultes ». D'une part, celle des acteurs publics et de l'autre, celle des intervenants sociaux. Pour les premiers, la question majeure tourne autour du problème de déficit de formation, du non-travail et des risques d'exclusion précoce qui y sont associés. Pour les seconds, ces jeunes, tout en étant considérés comme des adultes, n'en sont pas véritablement. En effet, ils n'ont pas les mêmes attributs qu'un adulte : indépendance, responsabilité, considération. Non seulement font-ils face à l'effondrement des voies classiques d'intégration (scolarité, emploi, fondation d'une famille), mais ils doivent en outre répondre à des demandes sociales exprimées en fonction d'une autonomie qu'ils ne peuvent pas toujours assumer. Ces deux visions, toujours selon l'auteur, malgré une apparente opposition, ont en commun de concourir chaque jour davantage à faire entrer dans les esprits la catégorie de jeunes adultes. « Mais les politiques publiques ciblées, souvent mises en place à destination des jeunes âgés entre 18 à 25 ans, ne rencontrent pas toujours, voire accentuent des problèmes dont les professionnels des services sociaux ont connaissance » (Moriau, 2011, p. 16).

### *La jeunesse : essai de définition*

Cela dit, l'auteur nous informe que la « réalité jeunesse est sous-tendue par un ensemble d'institutions sociales, de politiques publiques et de savoirs qui contribuent à établir des barrières entre les groupes d'âge » (Moriau, 2011, p. 16). Il souligne que cette catégorisation, basée sur la biologie (puberté, croissance), la culture (la ou les cultures jeunes),

le droit (âge de la majorité, droit de la jeunesse), des facteurs sociaux (attribution de droits, d'obligation et d'attentes spécifiques), tout en établissant des barrières entre les groupes d'âge, est très pratique pour l'intervention auprès de chacun d'eux. Mais, prévient l'auteur, la jeunesse n'est pas que cela :

Elle est un ensemble complexe de règles, de prescription, d'émotions, de valeurs, d'images qui confèrent aux individus « jeunes » une identité, un rôle à tenir au sein de la société en précisant ce que les autres (jeunes, adultes, institutions) sont en droit d'attendre d'eux et ce qu'eux-mêmes peuvent légitimement revendiquer. En ce sens, la jeunesse ne se réduit pas à des instants plus ou moins heureux, elle est aussi une façon socialement produite de régler les conduites et de gérer la succession des générations (*ibid.*, p. 17).

Mais il se trouve que dans la société industrielle récente, c'est-à-dire durant les années 1970, le passage à l'âge adulte était articulé autour de trois critères principaux : l'accès à l'emploi, le départ du logement parental et l'installation en couple. La situation économique favorable expliquait en grande partie le fait que ces étapes fussent clairement définies. En effet, le plein emploi et la disponibilité d'emplois peu qualifiés favorisaient l'émancipation rapide du milieu familial et la fondation d'un foyer dès après les études secondaires. Pour les jeunes de classes plus favorisées, les études supérieures se prolongeant, on observait un apprentissage « encadré » à l'autonomie.

Les années 1980 ont changé la donne. Les étapes qui marquaient plus ou moins clairement le passage du statut de jeunes à celui d'adulte deviennent difficilement reconnaissables. En raison, premièrement, de la crise de l'emploi, qui accentue les difficultés pour l'obtention d'un statut professionnel « précis et définitif », difficultés aggravées en cas de faible niveau de qualification scolaire. Les périodes de recherche d'emploi s'allongent, et lorsque finalement l'emploi est trouvé, il s'avère souvent être précaire. Deuxièmement, le mariage, très populaire durant les années 1970, fait place à de nouvelles configurations : cohabitation en couple ou entre amis, prolongement du temps de vie chez les parents. L'âge n'a plus de rôle aujourd'hui dans l'organisation des « trajectoires biographiques ». On assiste à un « allongement de la jeunesse », particulièrement chez les jeunes de classes ouvrières ou les enfants des classes moyennes qui n'ont pas suivi un cursus scolaire adapté au marché de l'emploi. Ainsi peut-on assister à de nombreux « allers-retours entre essai d'autonomie et périodes de vie dans la famille d'origine » (Moriau, 2011, p. 19). Tandis que pour

les jeunes des classes plus favorisées, ce prolongement peut être forcé ou espéré, mais il est, dans un cas comme dans l'autre, une occasion de mettre à l'épreuve ses capacités ou de se préparer à la conformité au modèle dominant.

### *La jeunesse allongée et le nouveau contexte sociopolitique*

Dans les années 1970 et 1980, la question principale reliée aux jeunes était celle de savoir comment les insérer professionnellement. Mais durant les années 1990, les questions concernant les jeunes se posent en termes de risques et d'insertion sociale. L'auteur précise : « Ces orientations nouvelles reposent sur l'identification de groupes cibles, réputés concentrer des problèmes. La délinquance juvénile devient un thème majeur de la vie publique et, via de multiples canaux, se lie progressivement avec celui de la précarité » (Moriau, 2011, p. 21). Il ajoute :

Dans le même temps, la question du non-travail est de moins en moins abordée comme une question structurelle renvoyant à des équilibres macro-économiques, mais comme une question conjoncturelle, voire individuelle<sup>2</sup>, qui demande de plus en plus à être analysée sous l'angle de la capacité des personnes, de leur bonne volonté (c'est-à-dire de leur volonté bien orientée vers les buts définis par les institutions) et des preuves qu'elles peuvent donner du fait qu'elles se sentent responsables de leur sort (*ibid.*, p. 21).

Au final, ces jeunes adultes qui ne peuvent trouver un emploi une fois leurs études achevées ne sont plus perçus comme des victimes des retombées des structures socioéconomiques, mais comme des sujets ayant fait des mauvais choix et qui, au regard des mesures d'accompagnement qui leur sont proposées, deviennent, à tout le moins partiellement, responsables de leur sort.

### *Les effets du leitmotiv « responsabilité »*

Jamais les jeunes adultes n'ont été autant la cible de « puissances normalisatrices », nous dit Moriau. Celles-ci, poursuit-il, posent l'inadaptation et les difficultés à devenir autonome comme des problèmes devant être résolus par des politiques de contrôle ou d'encadrement. Ce type d'attention de la part du secteur public est transformé en pratiques de régulation des conduites centrées sur la « responsabilisation ». Désormais, le travail se fait entre les institutions et le sujet dans

2. L'auteur ajoute au bas de la même page 21 : « Notamment par l'usage répété de cette innovation sémantique qu'est le terme d'employabilité. »

un contexte où l'on observe l'usage et la valorisation du concept d'autonomie. Dans le contexte de ces relations établies entre les institutions et le sujet,

cette notion devient à la fois le but poursuivi, le moyen à utiliser et le principe d'évaluation des outils employés et de l'engagement du jeune [...] À travers la notion d'autonomie, il s'agit de favoriser le développement des ressources du jeune, de maximiser ses capacités et, enfin, de l'aider à identifier et à résoudre ses problèmes pour qu'ils puissent *in fine* voler de ses propres ailes, c'est-à-dire vivre sa vie sans avoir à faire appel à l'aide sociale (Moriau, 2011, p. 23).

Les jeunes sont alors sommés de montrer qu'ils sont capables, par conséquent tenus de développer des projets, « preuves concrètes qu'ils peuvent entrer dans le rôle actif et autodéterminé » (Moriau, 2011, p. 24), caractéristiques principales du rôle socialement construit, partagé et valorisé de l'adulte.

Le recours généralisé à cette sémantique de responsabilité, d'autonomie et de projets n'est pas sans soulever certains paradoxes, nous dit l'auteur. D'abord, les jeunes auxquels s'adressent ces dispositifs sont précisément ceux qui sont les moins à même de répondre aux directives qui leur sont assignées. En tenant compte de l'allongement de la dépendance des jeunes par rapport à leur environnement familial, on anticipe les inégalités qui peuvent exister entre eux. Ceux qui font face aux impératifs d'autonomie sont également ceux qui disposent de moins de capacité d'assistance de la part de leur environnement familial et de moins de temps pour mener à terme leur processus de maturation. Dans ces dispositifs, la question de l'autonomie se voit en fait transformée, nous dit Moriau. Et citant Castel et Haroche (2001), il note ceci à propos de l'autonomie : « De processus réflexif sur sa place au monde, sur ce à quoi on accorde de la valeur, et processus actif de création et de négociation de normes, elle devient exigence extérieure de conformité à un modèle du sujet individualisé, maître de son devenir, capable de produire seul ses supports, propriétaire de lui-même » (Moriau, 2011, p. 24).

Enfin, sur ce plan, l'auteur affirme que

les dispositifs basés sur la logique du projet sont [...] parmi les « pratiques divisantes<sup>3</sup> » par excellence, car elles instituent un clivage profond entre ceux, au sein des populations précarisées et vulnérabilisées,

3. Pour le concept de « pratiques divisantes », l'auteur fait référence à Marcelo Otero (2006), qui lui-même l'a emprunté à Foucault. Cette remarque est mentionnée en note de bas de page (Moriau, 2011, p. 25).

qui parviennent à s’inscrire dans cette logique – les capables – et ceux qui, en se montrant rétifs ou en échouant à remplir leurs obligations, se désignent en fait comme inaptes à assumer la qualité de sujet – les incapables (Moriau, 2011, p. 25).

### *Des pratiques ambiguës, des acteurs de terrains inquiets*

L’auteur note que, à la fois dans les textes qui justifient leur existence, dans les propos s’adressant aux jeunes ou dans les pratiques quotidiennes, les services en direction des jeunes adultes « font massivement référence à l’équation phare de la société industrielle : emploi égale intégration sociale » (Moriau, 2011, p. 25). Il relève que les interventions principalement dirigées vers la recherche d’emploi, l’augmentation et la mobilisation des compétences des usagers, en premier lieu, cherchent prioritairement à favoriser l’indépendance financière. Et en cas d’échec – et c’est souvent le cas –, poursuit-il, cette aide à l’intégration se transforme en un travail d’intervention au cas par cas (*casework*) qui envisage une reconstruction personnelle ou thérapeutique (travail sur l’estime de soi, la confiance, etc.). D’où un renvoi du sujet, en cas d’échec par rapport aux attentes de l’institution, à sa subjectivité. Cette approche est perçue par l’auteur comme étant une intervention « catégorielle » qui tente de remédier à un déséquilibre structurel entre l’offre et la demande d’emploi. Ainsi, « on passe à une approche discriminatoire pensée en termes de déficits personnels » (*ibid.*, p. 26). De là, un paradoxe :

À ce moment, le recours à la notion d’autonomie, loin de constituer un support dans la trajectoire du jeune, fait au contraire peser une contrainte supplémentaire. Sur le mode de l’injonction paradoxale, le « Sois autonome » véhiculé par la plupart des services travaillant à l’insertion renvoie à la fois à l’autodétermination, à l’expression de soi et de ses potentialités et à la conformité aux exigences comportementales de la société en échange de son aide. L’accompagnement des jeunes adultes tient alors plus d’une contrainte à l’autonomie, extérieurement définie, que d’un réel soutien à la définition de son projet (*ibid.*, p. 26).

Par ailleurs, l’auteur observe une nette coupure entre les postures bienveillantes de soutien, caractéristiques d’un grand nombre de services du secteur de l’aide à la jeunesse ou de l’accompagnement thérapeutique, et les pratiques proprement initiées dans le cadre des législations s’appliquant aux jeunes adultes. Mais, pour la plupart des services concernés, il n’y a aucune prise en compte des caractéristiques psychologiques et sociologiques du jeune, de sa condition

particulière, et aucune considération pour l'étape à laquelle il est rendu dans son cheminement vers la maturité. Seul l'âge de la maturité instituée est pris en compte pour la suite des choses.

Dans cette perspective, l'auteur dit voir se découper une fracture de plus en plus nette entre une approche fidèle au repère de la majorité légale, qui reste centré sur le travail comme outil et comme objectif, et une autre approche qui essaie d'intégrer les transformations sociologiques qui traversent les âges de la vie et les questions qu'elles posent, notamment en termes identitaires. Les représentants de la deuxième option sont ceux qui travaillent principalement hors du service de l'insertion et qui entendent à la fois conserver la notion d'autonomie et ses caractéristiques premières d'indétermination, et éviter d'échanger un travail d'aide aux jeunes contre un exercice de « mise en conformité aux exigences du marché du travail » (Moriau, 2011, p. 26).

À partir de ces considérations, l'auteur pose deux questions : « Sommes-nous face à un nouveau public, spécifique, vivant des problèmes particuliers et donc nécessitant des réponses *ad hoc*? Ou sommes-nous "simplement" confrontés à une intensification des problèmes posés par la vague de libéralisation et de dérégulation à l'œuvre ces vingt dernières années? » (Moriau, 2011, p. 26).

Selon lui, les tenants de la première option, en accord avec les acteurs publics, y verront le bienfait des politiques ciblées en raison des déficits observés chez les jeunes et la faiblesse de leurs moyens. Pour les intervenants séduits par la deuxième option, les jeunes adultes ne sont qu'une tranche d'âge au sein de la population précarisée. Les problèmes qu'ils rencontrent ne sont pas différents de ceux vécus par les populations vulnérables et doivent plutôt être envisagés sous l'angle de la pauvreté.

Et finalement, l'auteur considère qu'aucune solution durable ne semble pouvoir être proposée à la crise de l'emploi qui fait des jeunes adultes ses principales victimes. Devant cet échec, il propose de « repenser [...] à la fois la structuration des étapes de la vie sociale, les liens qui doivent unir les générations et le sens à donner aux dispositifs d'accompagnement à l'entrée dans la vie autonome » (Moriau, 2011, p. 27).

### *Les « jeunes adultes », symptôme de la nouvelle question sociale ?*

L'auteur relève au départ à quel point la question sociale, en étant basée sur la notion « floue » d'exclusion, met en exergue l'incapacité des personnes aux conditions de vie précaires de prendre part au jeu social. Conséquemment, les politiques publiques ont été restructurées sur la base de nouveaux repères que sont « l'insertion, la prévention, la médiation et l'activation » (Moriau, 2011, p. 28). La jeunesse n'aura pas échappé à cette nouvelle approche. Considérée autrefois comme le fer de lance de grands changements pour une terre nouvelle, porteuse d'espérance, la jeunesse est devenue, selon lui,

une frange de la population sur laquelle planent des doutes quant à sa capacité à s'accrocher à la société, à trouver sa place et dont on limite les possibilités de peser concrètement sur les orientations de la vie collective. Sur le modèle des politiques à destination des populations étrangères, le choix qui est donné aujourd'hui aux jeunes est soit de s'intégrer, soit de s'exclure. On sait à quel point cette alternative est violemment proposée à ceux qui ont le malheur de combiner les tares d'être jeunes et d'origine étrangère (*ibid.*, p. 28).

Poursuivant son analyse relativement aux changements survenus durant les vingt dernières années relativement aux finalités éducatives et émancipatrices des politiques jeunesse, l'auteur soutient que « ces politiques ont été supplantées par des préoccupations gestionnaires et sécuritaires de réduction des risques » (Moriau, 2011, p. 28). Il ajoute que la jeunesse dans son ensemble, et surtout celle déjà laissée-pour-compte, est de plus en plus traitée comme un problème, mettant à découvert les effets de la perte des sécurités collectives, de la précarisation de la population et de la nervosité généralisée face à l'avenir, et donc du « raidissement des rapports sociaux entre les générations » (*ibid.*, p. 28).

Il note que face à la crise de l'intégration par le travail, c'est-à-dire devant la fin du modèle dominant de passage à l'âge adulte, c'est en réalité la « question jeune » qui doit être repensée de fond en comble. Il souligne également que les interrogations concernant les difficultés que connaissent de plus en plus de jeunes à se hisser au statut d'adulte vont bien au-delà des questionnements sur l'optimisation des dispositifs d'accompagnement et de leur évaluation. Elles laissent deviner les enjeux majeurs auxquels une société (la sienne) fait face en matière de cohésion sociale.

Pour rester sur le plan des politiques à destination des « jeunes adultes » en difficulté, l'auteur relève que le premier enjeu est celui du lien qui s'affirme de plus en plus entre « moyen d'existence et emploi ». Or, l'emploi se raréfiant, surgit alors le risque de la pérennisation ou encore de l'institutionnalisation des situations de pauvreté, ce qui ouvre la voie au seul recours des solidarités familiales.

Comme suggestions, l'auteur met de l'avant la nécessité de garantir certains droits afin de contrer l'arbitraire de l'attribution des prestations d'aide sociale, car cet arbitraire tend à créer des zones de non-droit. Étant donné la posture en porte-à-faux des « jeunes adultes », coincés entre prise en charge familiale et report de l'entrée dans la vie active, il suggère de penser à des solutions de type transversal qui sont unifiées, mais qui, généralement, mettent fin à l'obligation pour les jeunes de multiplier les épreuves administratives. Dans cet esprit, note-t-il, la création d'un guichet unique à destination des 18-25 ans pourrait être un pas dans la bonne direction.

Concernant la nature et la consistance des droits devant être reconnus aux jeunes adultes, l'auteur, se référant à Castel (2003, p. 76), dit adhérer au fait que pour qu'une personne puisse faire des projets, passer des contrats, elle doit avoir un socle de ressources objectives. Il faut, dans ces conditions, mettre à sa disposition les appuis qui lui manquent, car, pour être en mesure de se projeter dans l'avenir, encore faut-il qu'on dispose au présent d'un minimum de sécurité. Ces appuis ne font pas seulement référence aux ressources matérielles ou à l'accompagnement psychologique, mais aussi au droit et à la reconnaissance sociale nécessaires pour assurer les conditions d'indépendance.

Le second enjeu tourne autour du rôle du service social dans la problématique des « jeunes adultes » en difficulté. À partir des préoccupations émises par les professionnels et sur une base réflexive, l'auteur nous dit qu'il est apparu important et pressant de rediscuter de la coordination des services offerts aux « jeunes adultes ». Il lui semble essentiel que soient prises en compte les actions menées par les acteurs qui ne s'inscrivent pas directement dans la politique d'insertion par le travail. Et selon lui,

il s'impose de plus en plus clairement de dépasser la définition restrictive de l'insertion comme occupation d'un emploi et de faire apparaître le rôle capital que jouent les dimensions liées à la construction identitaire, à la reconnaissance et à la maîtrise du cours de sa vie. Les questions intimement connectées de l'intégration des jeunes adultes et de la cohésion sociale dans

sa globalité nécessitent des réponses qui font place aux jeunes et à leurs projets. [...] Ces interventions devraient en outre voir l'évaluation de leur efficacité être réalisée dans des termes qui ne focalisent pas sur l'adaptation du jeune aux exigences du marché de l'emploi, mais qui laissent aussi une large place à l'expression de soi et à la participation à la vie collective (Moriau, 2011, p. 30).

En ce sens quelques solutions sont alors proposées, comme leur donner du temps pour faire de nouvelles expériences et la possibilité de recommencer en cas d'échec. Accepter l'hésitation et la maturation lente. Tout cela serait un pas en direction d'un traitement égalitaire des jeunes. En plus de cela, nous dit l'auteur, il faudrait que les actions en direction des jeunes soient coordonnées et menées avec une attention renouvelée aux possibilités de transversalité. Celle-ci devrait être articulée aussi bien sur les services qui voient leurs missions définies par l'âge des usagers (aide à la jeunesse, « jeunes adultes », adultes) que sur les services centrés sur l'insertion par le travail et ceux qui s'inscrivent dans un travail de type psychosocial. Ainsi pourrait-on envisager la mise sur pied de véritables collectifs d'insertion.

En troisième et dernier lieu, c'est la notion de l'autonomie appliquée aux « jeunes adultes » qui est remise en question. Selon l'auteur, promue par une gigantesque offensive idéologique, cette notion renvoie à l'idée selon laquelle l'individu et ses intérêts sont la mesure légitime de toute chose. Selon cette acception, « l'usage de la notion d'autonomie renvoie à la valeur de liberté absolue, entendue comme une capacité de faire des choix et d'en assumer la responsabilité » (Moriau, 2011, p. 28). De là, l'auteur nous invite à considérer le fait que cette conception de l'autonomie, telle qu'énoncée, « ne tient pas compte du fait que la palette de choix possibles, comme la capacité même à se vivre en tant qu'acteur de sa vie, est conditionnée par un minimum d'indépendance matérielle » (*ibid.*, p. 28). Et il conclut en ces termes : « [O]n ne peut qu'insister sur le fait qu'une approche unidimensionnelle des problèmes des jeunes adultes ne peut qu'être mutilante pour ces derniers et donc, [...] mutilante pour l'ensemble de la société » (*ibid.*, p. 30).

Nos commentaires sur cette étude vont dans le sens suivant. Le plan suivi donne l'impression qu'elle est construite autour d'une démarche réflexive. Pourtant, il s'agit d'une analyse systématique de données extraites d'entretiens de groupe. Il est donc regrettable que l'approche véritable ait été signalée seulement en note de bas de page. En réalité, les données de l'étude proviennent très largement

«de trois tables rondes tenues au cours de l'année 2008 avec des responsables de services de la région de Bruxelles-Capitale, compétents pour le suivi des "jeunes adultes", services jeunes de Centres publics d'action sociale (CPAS), missions locales et Centre d'action sociale globale (CASG)» (Moriau, 2011, p. 25, note 12).

## 2. ÉTUDES QUÉBÉCOISES

Dans cette partie de la revue de littérature, deux études seront prises en compte. La première est de l'auteure Paula Brum Schäppi. Notons qu'il s'agit d'un article qui résume en quelque sorte son mémoire de maîtrise. Elle en a également fait un livre (Brum Schäppi, 2011).

### 2.1. Paula Brum Schäppi : « L'intervention auprès des jeunes : visions du monde » (2012)

Dans cet article, l'auteure commence par présenter trois cas d'espèce illustrant une rencontre entre jeunes et éducateurs. Le premier éducateur travaille en centre jeunesse, le deuxième, dans un organisme d'insertion en emploi et le troisième est un travailleur de rue. Dans les deux premiers cas, chacun des éducateurs réussit à établir un contact fructueux avec un jeune à travers une communication se déroulant de manière inusitée : soit grâce à un toutou, pour communiquer une souffrance, soit au hasard d'une rencontre dans un couloir, pour communiquer un état suicidaire. Dans le troisième cas, le travailleur de rue réussit à accompagner des jeunes « issus d'ailleurs » dans leurs revendications pour l'obtention d'un espace de jeu. Ces derniers ont d'abord occupé un parc en signe de protestation, puis ont pris la parole lors d'une séance du conseil d'arrondissement de leur quartier. Ils ont fini par obtenir un permis d'utilisation de l'espace convoité.

L'auteure nous dit que ces trois cas font état d'interventions qui débordent le cadre des objectifs explicites des pratiques, ce qui, selon elle, est tributaire de la « sociologie implicite ». Ce sont en fait des visions du social présentes lorsqu'on intervient auprès des jeunes. Toujours selon l'auteure : « Le savoir expérientiel de ces trois praticiens, issu d'une pratique quotidienne d'intervention, témoigne particulièrement du sens et de la pertinence sociale de leurs interventions visant la "jeunesse" » (Brum Schäppi, 2012, p. 35).

En termes méthodologiques, la dimension sociale des interventions est explorée à travers des études de cas tirés de témoignages récoltés à partir de huit entrevues avec des intervenants provenant de centres jeunesse, d'organismes de développement de l'employabilité et de travail de rue. À partir d'une analyse transversale des huit récits, des idéaux types de sociologie implicite ont été élaborés. Dans ce cadre, l'auteure a cherché à savoir trois choses : Au-delà des objectifs explicites, comment les intervenants conçoivent-ils le sens et la pertinence sociale de leurs pratiques ? Quelles sont les sociologies implicites en jeu lorsqu'on intervient auprès des jeunes ? À quels processus sociaux les pratiques d'intervention participent-elles ?

Pour bien situer ces questions, retenons que, selon l'auteure, la dimension sociale de ces interventions fait référence à la fois aux aspects « macrosociologiques » que sont les orientations politiques, les dispositifs d'intervention, les arrangements institutionnels et les systèmes sociaux d'appartenance, ainsi qu'aux aspects microsociologiques que sont les interactions entre les agents. C'est en explorant ces divers aspects sociaux qui traversent les interventions de ces agents que l'auteure envisageait de dégager leur sociologie implicite et de répondre ainsi aux questions posées ci-dessus. Elle indique que la sociologie implicite est une méthode d'analyse des pratiques qui est inspirée des travaux des sociologues Robert Sévigny et Jacques Rhéaume (Rhéaume et Sévigny, 1988 ; Rhéaume, Sévigny et Tremblay, 2007).

Les idéaux types dégagés par l'auteure sont les suivants : l'informationnel, le normatif, le systémique et le clinique. Chacun d'eux se réfère à une conception du monde social : l'informationnel le conçoit comme un ensemble d'individus rationnels capables de faire des choix ; le normatif, comme un cadre composé de règles ; le systémique, comme étant composé de rapports sociaux ; et le clinique, comme un ensemble d'expériences subjectives.

L'auteure note que ces conceptions du social ne sont pas exclusives dans la mesure où un seul agent peut combiner les perspectives clinique et informationnelle, par exemple. D'ailleurs, cette combinaison émerge dans les témoignages de presque tous les intervenants. Ainsi, lorsque la conception *informationnelle* est dominante, informer le jeune pour qu'il puisse faire un choix éclairé peut être suffisant comme intervention. Par exemple, l'une des personnes interviewées qui travaille dans un carrefour jeunesse-emploi perçoit son travail comme suit : « donner de l'information pour justement aider

dans leur réussite de recherche d'emploi ou de retour aux études » (Brum Schäppi, 2012, p. 36). Sur ce plan, le monde social ou adulte se trouve associé à l'univers professionnel, univers dans lequel les jeunes sont invités à s'insérer en étant informés sur les exigences et les contraintes qui lui sont propres.

Un deuxième exemple : celui d'un éducateur travaillant dans une maison de jeunes. Celui-là, se plaçant dans une perspective *normative*, se perçoit comme quelqu'un qui veille à la socialisation des jeunes et aux normes du vivre-ensemble, en se substituant aux institutions (défaillantes) telles l'école et la famille. Pour lui, « les jeunes sont à la recherche d'un cadre » (Brum Schäppi, 2012, p. 36). En offrant un nouveau cadre, il se constitue en un nouveau modèle et en une figure d'autorité. Les intervenants normatifs perçoivent leur travail comme une participation au processus de socialisation.

Dans une perspective *systémique*, la relation vise à transformer les rapports sociaux vécus aussi bien par les jeunes entre eux que par ces derniers avec d'autres personnes. Cette sociologie implicite serait alors émancipatrice dans la mesure où elle participerait à la construction d'espaces de liberté. L'auteure cite l'exemple du travailleur de rue (déjà mentionné) qui avait aidé des jeunes à obtenir un espace de jeu. L'auteure considère que son intervention visait, entre autres choses, à transformer les rapports des différents acteurs du quartier (élus, commerçants, habitants du quartier, etc.) avec les jeunes pour que les stéréotypes se défassent et que les discriminations soient contrées.

Pour ce qui est de la sociologie implicite *clinique*, la pratique d'intervention vise à atténuer la souffrance individuelle à travers un travail sur la personne en visant l'épanouissement. Dans cette perspective, l'intervention se définit avant tout comme une relation d'aide entre jeune et intervenant. Cette relation agit à travers notamment l'écoute et le soutien. En nous rappelant le cas de la praticienne qui travaille dans un carrefour jeunesse-emploi, l'auteure explique que celle-ci considère l'écoute et le soutien comme étant des aspects centraux de sa pratique. Intégrés dans l'objectif de développement de l'employabilité, ils agissent à travers la notion de « connaissance de soi ». La praticienne l'illustre ainsi : « Pour trouver une *job* qu'il [un jeune usager de son carrefour jeunesse-emploi] aime, il faut qu'il sache ce qu'il aime, OK ? Donc on travaille beaucoup sur la connaissance de soi » (Brum Schäppi, 2012, p. 37).

À la fin de son article, l’auteure souligne le fait que l’aspect relationnel d’« aide » ou encore de « soutien humain » implique pour les intervenants un investissement émotionnel important et qu’il s’agit là d’un aspect non négligeable quand vient le temps de les décrire et de les comptabiliser. Elle pose, entre autres questions, celle de savoir si, malgré les bonnes intentions d’aider des jeunes en difficulté à s’insérer, en les informant, en les encadrant, nous ne participons pas à un processus de normalisation et de contrôle. Cela, ajoute-t-elle, dans un contexte où l’accès à l’emploi ne garantit pas la fin de la précarité. Elle propose de dépasser l’exercice typologique pour saisir la réalité des « jeunes adultes » en tant que véritables sujets. Et propose pour cela « d’engager un dialogue entre jeunes, intervenants, décideurs et chercheurs sur le sens et les contresens des jeunes d’aujourd’hui » (Brum Schäppi, 2012, p. 39).

Cette étude, en s’appuyant sur l’analyse d’entrevues réalisées avec des praticiens du milieu de l’intervention auprès des « jeunes adultes en difficulté », a réussi à dégager des idéaux types qui rendent compte de la nature des interventions dans ce milieu. On constate cependant que les usagers n’ont pas été interviewés. Cela ne diminue en rien la valeur des résultats de cette recherche ; néanmoins, ne pas chercher à pénétrer, un tant soit peu, l’univers personnel des « jeunes adultes en difficulté » ni à connaître leur point de vue sur les services qui leur sont destinés laisse planer une incomplétude dans la quête de *sens*. En toute fin d’article, l’auteure suggère qu’à l’avenir un dialogue entre jeunes, intervenants, décideurs et chercheurs soit établi, sans pour autant indiquer comment y arriver.

## 2.2. Chantal Bergeron : *L’insertion socioprofessionnelle : les perceptions de participants au projet solidarité jeunesse (2003)*

Il s’agit ici d’un rapport d’activités dirigées rédigé par l’auteure en tant qu’exigence partielle pour l’obtention du grade universitaire de maîtrise. Ce rapport présente pour nous un double intérêt. D’abord, parce qu’il est le fruit d’une collecte et d’une analyse de perceptions d’usagers de 18 à 21 ans et de celles d’usagers de 21 à 25 ans qui ont participé à un projet pilote (Solidarité jeunesse). Ensuite, parce qu’elle a été réalisée sur le site du Carrefour jeunesse-emploi de Laval (CJE/L) dont nous avons la tâche d’évaluer le projet Réalité jeunesse immigrante. Entre le dépôt de ce rapport et notre évaluation, l’auteure de ce rapport

est devenue conseillère d'orientation au CJE/L. Dans le cadre de ses fonctions, elle a agi pendant un moment comme personne-ressource dans notre démarche d'évaluation de projet<sup>4</sup>.

Le premier chapitre de ce rapport constitue une mise en contexte. En effet, d'entrée de jeu, l'auteure campe la situation à partir des années 1970 au moyen de statistiques sur la situation des jeunes de 16 à 25 ans par rapport au chômage et à l'emploi. Elle note un changement dans la politique d'embauche des entreprises qui, contraintes par la crise économique, ont opté pour la rationalisation. Durant cette période, même si le développement de la technologie permettait une amélioration dans le mode de production et la création de nouveaux emplois, les personnes peu ou pas suffisamment scolarisées ou celles n'ayant pas d'expérience en pâtissaient. Ces changements, estime l'auteure, ont eu une influence considérable sur les « structures d'accès à l'emploi ». Cela rapporté, l'auteure fait la remarque suivante :

Il est vrai qu'il est plus difficile qu'auparavant pour les jeunes de se trouver un emploi. Cependant, les attitudes adoptées par les jeunes peuvent influencer grandement leur avenir sur le marché du travail. Ainsi, l'insertion socio-professionnelle demande un investissement de la part des jeunes sur une très longue période (Bergeron, 2003, p. 9).

Après avoir rapporté des données statistiques de 1999 indiquant un dynamisme du marché de l'emploi qui favorisait l'embauche des jeunes, l'auteure s'étonne que le gouvernement provincial ait injecté des millions dans un projet d'insertion socio-professionnelle. Mais son étonnement s'évanouit lorsqu'elle constate qu'une réforme du gouvernement fédéral avait considérablement réduit l'accès à l'assurance-emploi, ce qui a eu pour effet d'augmenter le nombre de personnes recourant à l'aide sociale. En ce qui a trait aux conséquences pour les jeunes de 20 à 24 ans en 1990, elles se sont manifestées ainsi : les trois quarts d'entre eux n'avaient plus accès à l'assurance-emploi. Une étude du ministère de la Solidarité sociale, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique datant de 1995, nous rapporte l'auteure, faisait un bilan négatif de la situation dans laquelle se trouvaient des jeunes. En effet, 6 jeunes sur 10 de moins de 21 ans avaient grandi dans une famille qui avait elle-même bénéficié de l'aide sociale pendant 5 à 10 ans. Ils n'avaient aucune expérience ni compétence.

---

4. Nous n'avons pas pu poursuivre notre démarche d'évaluation du projet avec cette conseillère parce qu'entre-temps elle n'était plus disponible.

Quant aux jeunes de moins de 21 ans bénéficiaires de l'aide sociale, ils y faisaient des allers-retours et avaient pu y demeurer pendant 10 ans au cours des années 1983-1993.

Depuis ce temps, le marché de l'emploi s'est amélioré, nous dit l'auteure, mais la transition école-travail demeure tout aussi ardue. Puis elle passe en revue les facteurs à considérer lors de l'insertion professionnelle, mais auparavant, elle note, de façon péremptoire, que l'insertion socioprofessionnelle dépend de la connaissance qu'une personne a d'elle-même et de ces perceptions du monde du travail et de la société.

Puis elle énumère et développe les autres facteurs en donnant certaines références: 1) le passage de l'adolescence à l'âge adulte marqué par le choix provisoire; 2) la connaissance de soi: aspect essentiel dans l'acquisition de son pouvoir d'insertion socioprofessionnelle; 3) la formation en emploi et l'expérience professionnelle contribuent à l'acquisition de compétences sur le marché de l'emploi; la formation serait une condition utile, mais non suffisante pour entrer sur le marché de l'emploi; 4) la connaissance du marché de l'emploi et ses outils; 5) le *locus* de contrôle: une notion qui renvoie à «une réalité issue d'interférence entre l'environnement et l'individu» (Bergeron, 2003, p. 16) et permet de différencier les attitudes actives et passives d'une personne en lien avec son environnement<sup>5</sup>. Ainsi, une personne qui se donne des possibilités de choix et d'action sur son devenir professionnel et social favorisera davantage sa vocation et son insertion socioprofessionnelle; 6) les croyances vocationnelles qui peuvent relever du défaitisme, de la dépendance, de la prescription, de l'autoresponsabilité, ou être de nature proactive.

Et finalement, l'auteure note à propos des croyances vocationnelles qu'en définissant celles susceptibles d'entraver l'insertion socioprofessionnelle des jeunes, il est possible de les aider en intervenant efficacement.

Dans les lignes qui suivent, nous allons d'abord répertorier, à grands traits, l'historique du projet Solidarité jeunesse d'où proviennent les jeunes qui ont été adressés au CJE/L et dont les perceptions ont été recueillies par Bergeron à des fins d'évaluation. Puis nous

5. Le passage précédent est tiré de Fournier (1995, p. 17).

présenterons la démarche méthodologique utilisée à ces fins. Enfin, nous rapporterons l'analyse qu'elle en a faite; et nos commentaires généraux clôtureront la présentation du rapport.

Le projet pilote de Solidarité jeunesse, créé en 1999 conjointement par le ministère de la Solidarité sociale et le Réseau des Carrefours jeunesse-emploi du Québec, s'adressait à des jeunes de 18 à 24 ans dont les parents étaient des prestataires de la sécurité du revenu.

Les sujets participants au projet ont été repérés puis adressés à un CJE par des agents d'un centre local d'emploi (CLE). Ces jeunes adultes bénéficiaient d'une allocation variant entre 125 \$ à 150 \$ par semaine, montant qui a été bonifié en cours de projet. Cette allocation était gérée et distribuée par le CLE. L'auteure signale que les jeunes de ce projet avaient des problèmes plus graves que ceux que présentait la clientèle ordinaire des CJE. Ceux-ci ont dû travailler sur des thèmes tels la communication, la motivation, l'estime de soi, le réalisme face à leurs perspectives d'avenir, les attitudes à adopter au travail et l'importance de la prise en charge, etc. De plus, les CJE leur offraient des services reliés aux méthodes de recherche d'emploi, à l'employabilité, à l'information, à l'orientation scolaire et professionnelle, et à la sensibilisation à l'esprit d'entreprise.

Nombreux étaient ceux qui avaient des liens avec les gangs de rue, ou qui s'adonnaient à des actes de violence, ou encore qui consommaient de la drogue, de l'alcool, ou tous ces problèmes à la fois. De plus, certains d'entre eux avaient des vécus familiaux difficiles et subissaient l'influence négative de leurs parents. L'intervention, tout en étant différente d'un CJE à l'autre, convergeait sur l'aspect suivant : les interventions en direction des jeunes devaient les rapprocher du marché du travail (ponctualité, participation aux activités 21 heures par semaine, etc.). De plus, les thématiques communément abordées dans les huit CJE étaient : la connaissance de soi, les techniques de recherche d'emploi, la communication, l'orientation, et l'information scolaire et professionnelle.

Pour mener à bien ce projet, d'autres organismes ont été sollicités, dont, par exemple, certains spécialisés en santé mentale, en toxicomanie, les entreprises d'insertion en emploi et les établissements scolaires. L'auteure relève, par ailleurs, que des changements sont survenus au cours du cheminement des jeunes dans le projet. La fragilité de cette clientèle a nécessité une aide particulière allant de l'encouragement à la valorisation en passant par le réajustement de certaines situations.

À partir de ce projet pilote, des recommandations ont été formulées par les huit carrefours jeunesse-emploi qui y avaient participé. Ainsi, conçu en 1999, le projet Solidarité Jeunesse avait été déployé en 2000 aussi bien au CJE/L que dans sept autres CJE, avec pour objectif de réinsérer ou d'intégrer sur le marché de l'emploi de jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans qui faisaient une première demande d'assistance-emploi (prestations financières accordées par les centres locaux d'emploi).

En ce qui a trait au choix des sujets participant à l'étude, il s'est déroulé de la manière suivante. La sollicitation s'est faite sur la base du volontariat, au moyen d'un formulaire de recrutement. Au final, le choix des candidats a été effectué selon certains critères de diversification, tels des plans d'action différents (indicateurs de réussite différents) et le sexe des participants. C'est ainsi que cinq sujets volontaires ont été retenus au CJE/L. Les données ont été collectées à partir de cinq entrevues semi-structurées menées sur le site du CJE/L. Le matériel recueilli a été analysé selon les thématiques auxquelles chaque participant a été exposé. Sans entrer dans les détails de la méthode d'analyse, disons qu'elle a été réalisée à partir des activités faisant partie de la programmation du CJE/L, et chacune d'elles constituait une variable à analyser selon des critères de réussite et de satisfaction. La réussite était le retour aux études ou l'intégration en emploi, et la satisfaction, le degré d'appréciation exprimée au regard du contenu des ateliers thématiques.

En ce qui concerne l'évaluation, l'auteure note qu'en dépit de quelques insatisfactions, le projet semble avoir donné de bons résultats sur les plans personnel et professionnel. Plusieurs candidats ont fait la remarque que le projet leur a permis, entre autres choses, d'améliorer leur confiance en soi, leurs relations avec autrui, de connaître les ressources du milieu et d'accepter l'aide des autres. Elle souligne toutefois la nécessité d'apporter certains correctifs tels qu'une meilleure compréhension du vécu des jeunes et une amélioration de la qualité des interventions. Elle mentionne que depuis, certaines modifications ont effectivement été apportées.

À présent, nous voudrions mentionner quelques éléments d'analyse de ce rapport. En effet, l'auteure relève, à juste titre, la portée limitée de son rapport en raison du nombre très restreint de sujets, cinq, interviewés. Elle soutient cependant que les résultats obtenus peuvent contribuer à renforcer l'idée qu'en plus des déterminants sociaux du marché de l'emploi (récession, taux de chômage, activités socioéconomiques, réglementation du travail, etc.), divers autres

facteurs individuels peuvent se greffer aux difficultés d'insertion socio-professionnelle. On peut résumer les principaux facteurs énoncés par l'auteure dans les termes suivants: une scolarité insuffisante ou inadéquate, une mauvaise perception de son environnement, un manque de motivation, une mauvaise connaissance des techniques de recherche d'emploi, une plus ou moins bonne connaissance de soi. À cette liste de facteurs individuels pouvant se greffer aux difficultés d'insertion socioprofessionnelle pourrait s'ajouter celui d'être un membre de minorités dites «visibles».

Nous ajouterions un complément d'analyse: l'approche méthodologique basée uniquement sur la collecte et l'analyse des perceptions a ses limites. Elle permet d'éclairer uniquement les interactions entre les acteurs en présence, laissant dans l'ombre les rapports sociaux inégalitaires qui se cachent derrière ces interactions.

# VOLET 3

## STRATÉGIES MÉTHODOLOGIQUES

Comme introduction à ce volet, il nous faut souligner l'énorme problème que pose l'évaluation des programmes dans le but d'orienter les pratiques vers des interventions spécifiques. Dans ce champ, comme premier recours, on peut être porté à ne rechercher rien de moins qu'une efficacité semblable à celle qu'offre l'univers des sciences physico-chimiques. Mais pour cela, il aurait fallu posséder des données probantes, c'est-à-dire dont l'efficacité est établie au moyen d'expériences contrôlées. Or deux auteures qui se sont penchées sur la question de l'évaluation de programmes dans le domaine de la santé ont, à ce sujet, fait une mise en garde à ceux qui se laisseraient séduire par un tel procédé :

Ce moyen s'inscrit dans la tradition expérimentale où les innovations sont dérivées de la connaissance scientifique et mises à l'essai dans des conditions contrôlées. La viabilité de cette approche évaluative est cependant remise en question à cause des postulats à la base des méthodologies qui éliminent systématiquement le contexte des études évaluatives (Potvin et Golberg, 2006, p. 470).

Un autre moyen, celui-là inspiré par les théories des sciences sociales, est basé sur la croyance que l'innovation est créée en systématisant et en mettant en place des processus réflexifs propices à la réalisation de projets dans des contextes locaux. Cela exige que les praticiens soient engagés dans un processus de dialogue presque permanent sur la signification et la performance des actions du programme et sur les interactions de ces actions avec le contexte local. Ainsi, la relation dynamique stimulée par cette approche amènerait les praticiens à modifier certaines actions et à en réorienter d'autres. Résultat : l'adaptation des programmes s'en trouverait facilitée et leur capacité réflexive et novatrice renforcée.

On comprend que ces deux approches évaluatives sont en opposition et posent d'énormes défis méthodologiques. Cette situation pousse certaines personnes à préférer une définition étroite de l'évaluation, soit celle qui la considère comme une simple reddition de comptes, la réduisant ainsi à une simple collecte de routine sur les opérations et les ressources. Encore là, les deux auteures déjà citées lancent une autre mise en garde :

Nous sommes convaincues que cette approche axée sur la reddition de compte est d'une faible utilité pour documenter les pratiques et orienter la modification des programmes parce qu'elle ne s'intéresse nullement aux interventions qui sont concrètement réalisées dans l'environnement social du programme. Il en est ainsi parce que nous sommes mal outillés, du point de vue tant conceptuel que méthodologique, pour observer et analyser le déploiement des processus sociaux impliquant des acteurs engagés dans les relations dynamiques (Potvin et Golberg, 2006, p. 470).

Au regard de ces énormes défis méthodologiques, elles suggèrent l'idée, sans avoir eu l'occasion jusqu'à ce jour de l'expérimenter elles-mêmes, d'appliquer dans le domaine de l'évaluation de programmes la théorie de l'action communicative de Jürgen Habermas. Ainsi, les programmes pourraient être conçus à la manière d'une dynamique des actions communicatives. En effet,

[I]e sociologue Jürgen Habermas (1987) a énoncé l'idée que les actions communicatives, soit celles par lesquelles des acteurs sociaux essaient de s'entendre sur une certaine ligne de conduite, mettent en jeu trois ordres d'arguments issus de l'expérience humaine. Ces arguments proviennent : 1) du monde objectif tel que décrit par la connaissance scientifique ; 2) du monde normatif qui prescrit des normes d'interactions reconnues comme légitimes dans des contextes spécifiques ; et 3) du monde subjectif composé des désirs, des émotions et des projets des individus, qui ne sont pas directement accessibles aux personnes de l'extérieur (Potvin et Golberg, 2006, p. 460).

Après avoir présenté cette théorie, les auteures ajoutent: « Nous croyons [...] que les trois formes d'expérience humaine qu'Habermas réconcilie dans sa théorie de l'action communicative sont utiles dans l'élaboration des programmes de promotion de la santé » (*ibid.*, p. 460).

Peut-être cette théorie est-elle applicable à l'évaluation de programmes relevant du domaine de la santé. Dans le domaine qui nous occupe, soit l'évaluation du projet Réalité jeunesse immigrante, son application est illusoire. En effet, dans cette trilogie du monde objectif, du monde normatif et du monde subjectif où les acteurs sociaux en présence essaient de s'entendre, pour que leurs actions portent fruit, il faut qu'il y ait absence de conflit. Or, en ce qui concerne le projet en question, il est théoriquement possible que le rapport du monde subjectif au monde normatif soit discordant. En pareil cas, on assisterait à l'éclatement de la trilogie des actions communicatives. Cette difficulté potentielle nous a amené à écarter cette théorie.

Pour mener à bien l'évaluation du projet Réalité jeunesse immigrante, nous nous associons de préférence à la théorie de la migration de Lee (1966)<sup>1</sup>, qui part de la prémisse selon laquelle « chaque pays, ville ou région est doté d'une charge attractive ou répulsive qui conditionne les flux migratoires d'entrée ou de sortie » (Simard, 2006, p. 435). Selon cette théorie, avant de migrer, les personnes évalueraient aussi bien les conditions de vie que le cadre de vie du territoire où elles demeurent par rapport à ceux d'autres territoires pouvant être de potentielles destinations. Pour bien comprendre le phénomène migratoire, cette théorie porte à considérer les représentations sociales de ces personnes en lien avec le lieu choisi comme destination. En d'autres mots, pour bien comprendre les personnes qui émigrent, il faut bien saisir l'« image des lieux » qu'elles rêvent d'habiter.

En effet, sur les plans théorique et pratique, la représentation sociale est une forme de savoir individuelle ou collective différente de la connaissance scientifique qui comporte à la fois des aspects cognitifs, psychiques et sociaux en interaction; elle agirait comme « un système d'interprétation des rapports des hommes entre eux et avec leur environnement, orientant ainsi et organisant les conduites et les communications sociales » (Jodelet, 1984, p. 18).

---

1. Pour cette référence à la théorie de la migration de Lee (1966), nous sommes redevable à l'équipe de recherche de Christopher McAll, Roch Hurtubise, Aude Fournier et Marie-Claude Rose, dont le projet s'intitule « Comprendre les trajectoires de migration des milieux ruraux aux centres urbains chez les personnes sans domicile », auquel nous avons eu un accès privilégié au cours de l'année 2013.

En prenant en compte les aspects théoriques et pratiques de la représentation sociale, on peut imaginer la vision idéalisée dont sont généralement porteuses des populations qui se déplacent vers des villes pour y trouver aussi bien l'anonymat que le travail. On peut également imaginer que cette vision idéalisée peut motiver des populations défavorisées à migrer vers les centres urbains, tout comme elle peut inciter des populations plus favorisées à migrer vers les milieux ruraux auxquels est associée l'idée d'un retour romantique à la nature et à la simplicité (Cloke *et al.*, 1999). On comprend alors que de jeunes (ou de moins jeunes) Haïtiens puissent être motivés à venir s'installer au Canada, pays auquel sont généralement associés de nombreux attributs positifs telles la possibilité de vivre dans un environnement sécuritaire et celle de se forger un avenir meilleur, d'où l'espoir qui anime les jeunes Haïtiens lorsqu'ils empruntent ce couloir migratoire.

Selon *Le Petit Robert*, l'espoir est le « fait d'espérer, d'attendre quelque chose avec confiance ». Cependant, Comte-Sponville est allé plus loin dans la définition de cette notion en affirmant que l'espérance, « c'est un désir qui porte sur quelque chose qu'on n'a pas (un manque), dont on ignore s'il est ou s'il sera satisfait, enfin dont la satisfaction ne dépend pas de nous : espérer, c'est désirer sans jouir, sans savoir, sans pouvoir » (Comte-Sponville, 2000, p. 40). Dès lors, on comprend qu'il y a entre l'espoir et la satisfaction la *durée*, c'est-à-dire le temps qui peut s'écouler entre les deux. Aussi, l'espoir est de l'univers des idées (idéal), et c'est seulement en étant satisfait qu'il pénètre dans l'univers du réel. Ainsi donc, la notion d'espoir, estimée en fait de retombées pour les participants au projet Réalité jeunesse immigrante du CJE/L, paraît être une piste valable pour évaluer ce projet, car c'est à travers les représentations des participants à un programme qu'on peut comprendre ce qui s'y passe, et réussir à l'évaluer (Mark, Henry et Julnes, 2000, p. 3).

Pour expliquer ce qui se passe dans le projet Réalité jeunesse immigrante, nous avons interviewé dix participants dans le cadre d'entrevues semi-directives, qui ont eu lieu au cours des mois d'octobre et novembre 2012. À la fin de chaque entrevue, nous avons demandé à chacun d'eux à quel niveau, sur une échelle de 1 à 7, il plaçait l'espoir qui l'animait, après avoir participé au projet et pour quelles raisons. Aussi, quelles seraient les recommandations qu'il était prêt à formuler pour améliorer ce projet ? Nous avons interviewé, selon le même procédé, un ancien conseiller à l'accueil et à l'orientation au cours du mois d'octobre 2012. Enfin, nous avons rencontré

en mai 2013 trois conseillères du CJE/L dans le cadre d'un groupe de discussion pour obtenir leurs réactions aux résultats provisoires de notre rapport d'évaluation du projet Réalité jeunesse immigrante.

Les entrevues avec les participants ont d'abord été traitées selon les méthodes classiques d'analyse de données qualitatives, succinctement résumées comme suit : le codage thématique, la catégorisation et le recours à la statistique descriptive pour présenter les résultats de cette première analyse. Cette approche a permis de capter les représentations sociales des participants et leurs parcours migratoires, d'une part, et leurs caractéristiques particulières et leur niveau d'espoir respectif, d'autre part. Mais pour étayer les résultats ainsi obtenus, nous avons choisi de les soumettre à l'épreuve de la statistique descriptive. (Pour le choix de l'échantillon et le protocole d'entrevue, voir l'annexe I; pour l'enjeu éthique, voir l'annexe II.)



# VOLET 4

## ÉTUDE DE CAS

Ce volet de notre évaluation du projet sera d'abord consacré aux représentations sociales des participants ainsi qu'à leurs parcours migratoires. Par la suite, nous ferons ressortir les caractéristiques essentielles des participants et noterons, du même coup, le niveau d'espoir exprimé par ces derniers en lien avec leur participation au projet sur une échelle numérique. L'analyse des données recueillies et l'interprétation des résultats termineront ce volet.

### 1. REPRÉSENTATIONS SOCIALES ET PARCOURS MIGRATOIRES DES PARTICIPANTS

#### Participant n° 1

*Le fait d'être venu ici [au CJE/L] m'a aidé un peu... mais pas beaucoup. J'ai suivi les conseils de [madame Une telle, son éducatrice]... mais pas assez. Je n'étais pas prêt. Si j'étais venu maintenant, j'aurais mieux profité. Quand madame Une telle est partie, je n'étais plus motivé à poursuivre.*

Malgré cela, ce participant, recommandé au projet par ses parents, a placé son niveau d'espoir relié à son passage au projet à 6. Il est né à Montréal dans une famille d'origine haïtienne, de classe ouvrière. Il dit être un fumeur de marijuana qui a éprouvé de la difficulté à se mobiliser. Il dit n'avoir pas réussi à conserver un emploi de manœuvre dans une compagnie de transport de marchandises obtenu après son passage au CJE/L. Il a eu cet emploi par l'entremise d'une agence de placement. Comme projet personnel, il compte reprendre ses études dans le but d'obtenir un diplôme d'études professionnelles en informatique. Il ne travaillait pas lors de notre rencontre en entrevue.

### Participant n° 2

*Le fait d'être venue ici ne m'a pas vraiment aidée, parce que je n'ai pas pu trouver un emploi par moi-même. J'ai passé trois entrevues d'embauche, sans résultat. Le motif allégué par des employeurs était l'absence d'expérience canadienne. J'ai finalement trouvé un emploi dans le domaine de l'emballage grâce à une agence de placement. J'ai dû abandonner cet emploi pour préparer mon admission dans un programme universitaire spécialisé [baccalauréat en sciences infirmières] où il y a beaucoup de possibilités d'embauche. Mais, en venant ici [au projet], il y a des choses que j'ai apprises. Je ne savais pas comment m'asseoir lors d'une entrevue d'embauche. Non plus, si je devais regarder l'intervieweur dans les yeux en répondant à ses questions. Et non plus, s'il fallait parler sur un ton suffisamment audible. Dans mon pays, face à « l'autorité », on tend à baisser le regard, et l'on évite surtout de donner l'impression de lever le ton.*

Cette participante, originaire d'Haïti, a rejoint sa mère au Québec après de nombreuses années de séparation. Elle avait commencé des études universitaires en génie civil dans son pays d'origine. Elle a été adressée au CJE/L par une amie de sa mère. Cette dernière travaille dans une usine. La participante dit placer son niveau d'espoir, à la suite de son passage au projet Réalité jeunesse immigrante, à 3,5, et cela, en raison des difficultés qu'elle a éprouvées dans ses démarches pour se trouver un emploi par elle-même.

### Participant n° 3

*Le fait d'être passé ici m'a appris beaucoup de choses... On ne peut pas [s'organiser] tout seul. Par exemple, on ne sait pas comment prendre l'autobus, comment faire un c.v. Ici, on apprend à s'orienter sur le territoire, à [savoir] quoi mettre et quoi ne pas mettre dans un c.v., à savoir comment chercher un emploi. Pour ce qui est de l'emploi, j'en ai cherché dans la restauration,*

*les marchés d'alimentation, le service à la clientèle, sans succès. Je n'en ai pas trouvé par moi-même. C'est finalement par le biais d'une agence de placement que j'ai réussi à trouver un emploi dans le domaine de l'entreposage. J'ai finalement abandonné cet emploi pour reprendre mes études. En septembre, je vais pouvoir entrer au cégep pour faire un DEC [diplôme d'études collégiales] en informatique, et peut-être travailler à temps partiel en même temps. Je veux, après le DEC, faire des études en génie informatique, même si ça prend quatre ans. Je reviens ici [au CJE/L] régulièrement, au moins deux fois par mois faire un c.v. et consulter les offres d'emploi sur l'Internet.*

Ce participant a rejoint sa mère au Québec après plusieurs années de séparation. Il a plus longuement vécu avec son père resté en Haïti. Sa mère travaille dans une usine. En ce qui concerne les améliorations à apporter au projet, ce participant propose que soit établi un lien étroit entre jeunes et employeurs potentiels, sans préciser la formule qui permettrait d'établir un tel lien. Questionné sur le niveau d'espoir acquis à la suite à son passage au projet, il l'a fixé à 5, après avoir mentionné que « confiance en soi » traduirait mieux son acquis personnel dans les circonstances.

### Participant n° 4

*La formation que j'ai reçue ici m'a aidé à trouver un emploi. Un c.v. ici est différent d'un c.v. en Haïti. J'ai appris qu'il fallait arriver à une entrevue d'embauche au moins quinze à vingt minutes d'avance. Par ailleurs, en Haïti, on a tendance à ne pas regarder les personnes en autorité dans les yeux... Ici, le regard doit être direct. J'ai également appris à chercher du travail sur le Net, à envoyer la demande par fax. Tout de suite après ma participation aux ateliers, j'ai trouvé un emploi. Ce n'était pas dans mon domaine. C'était un travail dans le domaine de l'emballage. J'y ai travaillé pendant six mois. Entre temps, j'ai vu une annonce pour devenir agent de sécurité. J'ai suivi des cours, et par la suite, j'ai obtenu un emploi chez GARDA [une agence de sécurité]. J'y travaille depuis un an et quelques mois. Le service qui est donné ici, ça fait bien mon affaire. J'ai pu en profiter. Je connais d'autres jeunes qui ont, eux aussi, trouvé un emploi. Je souhaiterais que des jeunes qui sont passés ici soient invités à rencontrer les nouveaux arrivants afin qu'ils puissent témoigner de leur propre passage.*

Âgé de 34 ans, ce participant a immigré au Canada seul, en février 2010, dans le cadre du programme Jeune travailleur qualifié. Il a terminé des études classiques en Haïti en obtenant le baccalauréat 2<sup>e</sup> partie dans sa ville natale. Il a étudié la mécanique diesel dans une école de métier à Port-au-Prince. Il compte se réorienter vers

un métier de la construction, parce qu'il n'a pas pu obtenir une équivalence pour sa formation de mécanicien. Il a vécu à Laval à son arrivée. Au moment de notre entretien, il vivait à Montréal. Il est entré en contact avec le CJE/L par hasard. En quête d'un emploi, il était venu s'inscrire au bureau d'Emploi-Québec situé dans l'Édifice de Place Laval; il a alors vu l'affiche du CJE/L. Concernant le niveau d'espoir que son passage au projet lui a procuré, ce participant le place à 5.

### Participant n° 5

*Mon petit frère se promenait dans l'édifice, cherchant le bureau du bien-être social. Il a vu un organisme [le CJE/L]. Une fois rentré à la maison, il m'en a parlé. J'y suis venu ouvrir un dossier. Pendant un mois, à raison d'une journée ou deux par semaine, j'ai suivi des ateliers de préparation de c.v., de technique de recherche d'emploi, de préparation pour passer une entrevue d'embauche. J'ai trouvé un emploi par une agence. J'y suis resté trois ou quatre mois. J'étais déstabilisé par rapport à l'horaire. Par la suite, j'ai trouvé un emploi dans une manufacture de poignées de porte. J'y suis resté un an et un mois. Après cela, j'ai travaillé dans une manufacture qui fabrique des machines pour les hôpitaux. Actuellement, je travaille à Ville d'Anjou chez un distributeur de fruits et légumes depuis quatre mois. J'ai longtemps été le seul à travailler dans la famille. J'ai réussi à payer un cours de préposée aux bénéficiaires à ma mère, qui travaille à présent. Mon petit frère est en secondaire IV et se cherche un emploi. Mon passage ici m'a permis de développer une estime de soi. J'ai appris comment me débrouiller, comment chercher du travail sans gaspiller trop d'énergie, en utilisant un c.v. Pour toutes ces raisons, je place mon niveau d'espoir, suite à mon passage au CJE/L, à 6. Comme projet personnel, je souhaite suivre des cours de cuisine, avoir mon appartement, avoir une copine, continuer à faire du dessin...*

Âgé de 24 ans (lorsque nous l'avons rencontré), ce participant est originaire d'un pays d'Afrique. Il est entré au Canada avec sa mère et son jeune frère en tant que demandeur d'asile. Il était âgé de 20 ans. Avant d'atteindre la frontière canado-américaine, la famille est passée par la France et les États-Unis. Dans son pays d'origine, ce participant était de niveau secondaire IV, sur le plan de la scolarité. Après des tests d'équivalence, il a été classé de niveau secondaire II au Québec. Il souhaite parfaire ses connaissances ultérieurement, mais pour le moment, il préfère travailler et pratiquer le dessin comme passe-temps. En matière d'amélioration à apporter au projet, ce participant suggère que des rencontres sociales aient lieu entre les anciens et les nouveaux participants, et qu'une galerie d'art soit créée afin que des jeunes puissent exposer leurs œuvres.

## Participante n° 6

*J'ai trouvé de l'information au sujet du Carrefour jeunesse-emploi de Laval sur l'Internet. J'ai alors téléphoné et pris rendez-vous. J'ai rencontré le conseiller au projet Réalité jeunesse immigrante et une animatrice par la suite. Quelques jours après, j'ai commencé à suivre des ateliers de formation. J'ai reçu une formation pour savoir comment construire un c.v., des directives sur la ponctualité, la façon de s'habiller et de se comporter lors d'une entrevue d'embauche, et comment chercher du travail. J'ai travaillé à la maison sur la construction du c.v., et je l'ai ramené au CJE/L pour savoir comment l'améliorer. J'ai reçu le conseil de suivre un cours de préposée aux bénéficiaires. J'ai suivi le cours. J'ai fait un stage et j'ai trouvé du travail au même endroit. Mon passage ici m'a beaucoup aidée. Je voulais avoir un emploi et j'en ai eu un. Ça a tellement bien marché pour moi que j'ai emmené quelqu'un suivre le même programme. Par la suite, il m'a appelé pour me dire qu'il avait trouvé un emploi. Pour ce qui est du niveau d'espoir que mon passage ici m'a apporté, je le place à 5. Je souhaite que la Carrefour jeunesse-emploi de Laval fasse un suivi auprès des anciens bénéficiaires du projet Réalité jeunesse immigrante.*

Âgée de 29 ans, cette participante a immigré au Québec en 2010. C'est son époux, un Québécois d'origine canadienne-française, qui l'a fait venir au pays deux ans après leur mariage. Elle et lui se sont connus en République dominicaine, où ils étaient des voisins demeurant dans le même immeuble, en 2006 et se sont mariés en 2008. Sur le plan scolaire, elle a fait la classe de rhétorique dans son pays d'origine. Par la suite, elle n'a reçu aucune formation spécialisée. Elle est la troisième d'une famille de cinq enfants. Le reste de la famille compte sur elle pour les faire venir au Canada.

## Participante n° 7

*Je suis très satisfaite d'être passée par ici. L'information sur le Carrefour jeunesse-emploi de Laval, je crois l'avoir trouvée sur l'Internet. J'ai appelé, et j'ai pris un rendez-vous avec le conseiller au programme pour les immigrants. J'ai eu de la chance d'avoir été acceptée: j'avais 38 ans, alors que le programme a été conçu pour les jeunes âgés de 18 à 30 ans. Si je me souviens bien, j'ai été transférée dans un groupe qui accueillait des jeunes de 18 à 35 ans. J'ai suivi des ateliers de c.v., de tenue en entrevue d'embauche, de technique de recherche d'emploi. Entre-temps, j'ai suivi un cours de français donné par la Commission scolaire de Laval. Ensuite, j'ai suivi un cours de préposée aux bénéficiaires et fait un stage par la suite. J'ai trouvé un emploi. D'être passée par ici m'a permis de m'améliorer. Quand je suis arrivée ici [au Québec], je ne savais rien du pays. Mon conjoint, qui est*

*un Québécois [d'origine française], n'est pas une personne qui va prendre le temps de me renseigner sur des choses du pays. Après être passée par ici, j'ai été capable de me débrouiller toute seule. Pourtant, dans mon pays d'origine, j'avais travaillé comme Madame Sara [madan Sara (créole haïtien), qui signifie vendeuse itinérante en économie paysanne] voyageant à travers Haïti et en République dominicaine. Ce que j'ai appris au Carrefour jeunesse-emploi est comparable à la situation d'un bébé à qui on a appris à marcher. C'est pour cela que je place mon niveau d'espoir à la suite de mon passage au projet à 7.*

Cette participante a immigré au Québec en 2009 à l'âge de 37 ans, parrainée par son conjoint. Elle l'a connu à l'occasion d'un voyage touristique effectué par celui-ci en Haïti. Elle s'estime chanceuse de pouvoir vivre au Québec. Elle désire suivre des cours pour devenir infirmière auxiliaire. D'origine paysanne, elle se dit peu scolarisée, mais désireuse de parfaire ses connaissances.

## Participant n° 8

*J'ai suivi des cours de perfectionnement en français au Collège Montmorency. C'est de là que j'ai été référé au Carrefour jeunesse-emploi de Laval. Toutefois, j'avais déjà suivi des cours de français dans mon pays d'origine. Au projet, j'ai appris à faire un c.v., j'ai été initié à la technique de recherche d'emploi, et à savoir comment me présenter dans une entrevue d'embauche. Par la suite, j'ai trouvé du travail comme livreur de pizza. Puis, je suis allé suivre des cours à l'École des métiers de la construction de Montréal pour devenir plâtrier. J'ai eu un DEP [diplôme d'études professionnelles] en plâtrage en 2012. Depuis ce temps-là, je fais des démarches pour trouver un emploi dans mon métier; je n'y parviens pas. La raison: pas assez d'expérience. La procédure pour avoir une carte de compétence est complexe et difficile dans ce métier. Pourtant, j'ai fait des appels. Peut-être n'ai-je pas insisté assez! Mais, quelques fois, je vais travailler sur appel pour une connaissance. Entre-temps, j'ai travaillé à rénover le sous-sol de mon grand frère chez qui je demeure actuellement. Pour ce qui est du projet, je pense que ce que j'ai appris, c'était bon. Je place mon niveau d'espoir à 5, à la suite de mon passage au projet.*

Ce participant, âgé de 21 ans, est un jeune blanc originaire d'un pays d'Europe de l'Est. Il est arrivé au Québec en 2010, parrainé par son père, un ingénieur forestier, vivant actuellement dans l'Ouest canadien. Ses deux frères aînés, un camionneur de 32 ans et un informaticien de 23 ans, avaient déjà émigré pendant que lui et sa mère étaient restés dans le pays d'origine. Actuellement, il vit en famille, avec son frère aîné, l'épouse de celui-ci, son petit neveu, et sa mère qui les a récemment rejoints.

## Participant n° 9

*Ce sont mes parents qui m'ont suggéré de venir au Carrefour jeunesse-emploi de Laval. Mon frère était venu auparavant. Aujourd'hui, il est technicien en informatique et travaille pour CGI. Je vis avec mes parents. J'ai fréquenté le Carrefour pendant environ deux semaines. J'avais 21 ans à ce moment-là. J'ai suivi des ateliers sur la manière de préparer un c.v., comment répondre aux questions au cours d'une entrevue d'embauche, comment chercher de l'emploi. Actuellement, je travaille dans une épicerie. Cela, en attendant de passer mon examen de radiotechnologue dans deux semaines. Je suis un diplômé du Collège Dawson en radiothérapie. Une fois mon examen réussi, je souhaite travailler au Québec et plus tard aux États-Unis. Pour revenir sur le temps que j'ai passé ici, je dois dire que la relation avec la conseillère était très amicale. Elle posait des questions et suscitait des réponses spontanées. Il n'y avait aucun stress; on se sentait entre camarades. Dans le groupe, il y avait des Québécois et des jeunes d'origine étrangère. La relation entre les jeunes était très bonne; on se sentait très à l'aise. Pour ce qui est du niveau d'espoir que mon passage au Carrefour jeunesse-emploi de Laval suscite en moi, je le place à 6. En termes d'amélioration au projet, il faudrait avoir un suivi des personnes qui y sont passées pour savoir si elles ont mis en pratique ce qu'elles ont appris.*

Ce participant est né au Québec, dans une famille haïtienne de classe ouvrière. Lui et son frère ont fréquenté des établissements scolaires privés. Son père est à la retraite tandis que sa mère travaille dans le domaine de la pâtisserie.

## Participant n° 10

*J'ai réellement apprécié d'être venu ici. Ce que j'y ai reçu est énorme. Il fallait que j'apprenne à présenter un curriculum à la manière québécoise ou canadienne. Le principe est de se présenter de la manière la plus simple que possible, et tout au début faire valoir ses atouts. Quant aux ateliers sur les entrevues d'embauche et les techniques de recherche d'emploi, ils furent à la fois utiles et agréables. Toutefois, je n'ai pas réussi à me trouver un vrai emploi dans ma spécialité, mais plutôt des boulots ici et là de courte durée. Pour ce qui est de l'espoir que mon passage au projet Réalité jeunesse immigrante me permet d'entretenir, je le place au niveau supérieur, soit à 7.*

Ce participant est un Blanc dans la jeune trentaine, originaire d'un pays d'Europe centrale. Il a fait des études en histoire et en archéologie. Il a immigré par le parrainage, sa conjointe étant une citoyenne canadienne originaire du même pays que lui. Il a travaillé au Canada

dans son domaine d'étude pendant de courtes périodes, mais aussi dans des domaines connexes et parfois très éloignés de ses formations et de ses compétences. Il dit vouloir continuer à chercher jusqu'à trouver un emploi à la hauteur de ses espérances. Il vit avec sa conjointe, qui occupe un emploi stable.

## 2. CARACTÉRISTIQUES DES PARTICIPANTS ET LEUR NIVEAU D'ESPOIR

L'analyse des représentations et des parcours migratoires des participants nous a permis d'en extraire cinq idéaux types<sup>1</sup>. Les quatre premiers de la liste ont émergé à la faveur d'un double lien, dont l'un est structuré autour du statut migratoire et de l'orientation socio-professionnelle, et l'autre autour de l'orientation socioprofessionnelle et du marché de l'emploi; le cinquième est apparu grâce au lien entre l'origine du statut civique et le lieu de résidence. Dans les lignes qui suivent, nous ferons la description de ces idéaux types tout en rapportant leur poids respectif dans l'échantillon global.

### Les parrainés orientés

Dans cette catégorie se retrouvent principalement les femmes, qui comptent pour 30% de l'échantillon global. Celles-ci ont rejoint au Québec soit leur conjoint, soit leur mère. Et, une fois au pays, elles ont choisi une carrière dans le domaine de la santé. Ce choix semble avoir facilité leur accès au marché de l'emploi. Un seul homme fait partie de cette catégorie (10%), celui-ci ayant rejoint sa mère après plusieurs années de séparation. Son choix d'orientation s'est porté sur des études collégiales et universitaires en informatique, une fois ses études secondaires terminées.

### Les parrainés précaires

Comptant pour 20% de l'échantillon global, ce sont de jeunes Blancs, originaires d'Europe centrale et d'Europe de l'Est. Ils sont arrivés au pays à la faveur du parrainage soit marital, soit parental. En lien avec

1. « Les idéaux types sont en fait le résultat d'une démarche dont l'objectif est de construire des "relations abstraites" et de comprendre les conduites et les expériences vécues des individus en les interprétant par les conditions historiques ou structurelles plus larges » (Schnapper, 1999, p. 112 et suivantes, cité dans Van de Velde, 2008, p. 233).

le marché de l'emploi, ils ont respectivement le statut de personne surqualifiée et non qualifiée. Ils cherchent à se placer, sans toutefois envisager, pour le moment du moins, un éventuel changement d'orientation.

### Le réfugié installé

Après être partis de son pays d'origine et s'être frayé des passages dans d'autres pays, lui et d'autres membres de sa famille sont entrés au Québec en tant que demandeurs d'asile. Il a effectué des petits boulots, ici et là. Il est parvenu non seulement à aider les membres de sa famille, mais aussi à faire des projets personnels. Il recourt à l'art pour meubler son univers.

### L'autonome réorienté

Ce jeune a été accepté au pays comme immigrant indépendant, sur la base de sa formation. Cependant, il a dû changer d'orientation professionnelle faute de voir sa formation initiale être reconnue. Il a démontré une certaine plasticité au regard de son plan de carrière.

### Les héritiers à demeure

Vingt pour cent de l'ensemble des participants à l'étude sont des jeunes qui sont devenus citoyens canadiens soit par la filiation (*jus sanguinis*, l'un des parents ou les deux ayant acquis la citoyenneté canadienne), soit en raison de leur naissance sur le sol québécois (*jus solis*), et cela, conformément au droit canadien de l'immigration. De plus, ces jeunes ont en commun le fait que leurs parents ont immigré avant qu'ils ne naissent. Ils sont donc des héritiers de la citoyenneté au regard de la sociologie de l'immigration et du droit. Par ailleurs, parce qu'ils vivent sous le toit parental, ces jeunes nés au Québec de parents immigrés sont en quelque sorte des héritiers à demeure.

Cela étant dit, il nous faut à présent souligner que les perspectives sociologiques combinées de l'immigration et du droit qui participent de la représentation des héritiers à demeure s'opposent au point de vue que propose la notion de « deuxième génération ». Car cette notion,

communément utilisée pour désigner ces jeunes, laisse faussement entendre que le statut d'immigré peut être transmis *naturellement* d'une génération à l'autre<sup>2</sup>.

Concernant la posture sociale des 20 % d'héritiers à demeure (d'origine haïtienne), nous retenons que la moitié d'entre eux peut à la fois se mobiliser pour se trouver un emploi et faire des études, tandis que l'autre moitié paraît difficilement mobilisable, en raison d'un problème de consommation de cannabis. Par contre, on peut penser qu'un certain nombre de jeunes Québécois d'origine canadienne-française, domiciliés chez leurs parents, pourraient adopter la même posture sociale. Reste seulement à savoir dans quelle proportion! Cet *a priori* ouvre une nouvelle piste de recherche de type comparatif.

### 3. ANALYSE, RÉSULTATS ET INTERPRÉTATIONS

Une appréciation globale de la participation au projet permet d'observer que la moitié des participants, soit 50 %, place son niveau d'espoir au sommet de l'échelle, le situant entre 5 et 7, pendant que l'autre 50 % le place aux niveaux moyen supérieur et moyen inférieur, soit entre 5 et 3,5. Aucun des participants n'a placé son espoir à un faible niveau. En classant l'échantillon selon le genre, on constate que les femmes forment la majorité des parrainés orientés et que dans cette catégorie, les niveaux d'espoir se situent entre 3,5 et 7. Selon toute vraisemblance, cette attitude par rapport à l'espoir résulterait à la fois de la débrouillardise et de la pugnacité de nombreuses femmes haïtiennes. Ces traits de personnalité sont en quelque sorte soulignés par Mintz (1964, 1974), qui rapporte qu'à la suite de la révolution haïtienne antiesclavagiste qui a culminé en 1804, on a enregistré l'émergence d'une classe de commerçants, en majorité de sexe féminin, qui contribua à l'essor de l'économie nationale (Mintz, 1964, 1974). S'il est vrai que le court

2. En effet, sur le phénomène de la naturalisation du statut des jeunes nés de parents immigrés par le discours de sens commun, Robert Miles (1991, p. 141) apporte l'éclairage suivant: «Alors que la notion de "deuxième génération" est passée dans le discours de sens commun où elle est largement utilisée, elle reste problématique en tant que catégorie analytique. En effet l'idée d'une deuxième génération implique qu'il y a continuité et succession par rapport à une (première) génération précédente. Étant donné que la génération antérieure était constituée d'une population d'immigrés, suggérer que leurs enfants constituent la deuxième génération conduit à l'implication erronée qu'ils forment, en conséquence, une deuxième génération d'immigrés, naturalisant ainsi le statut d'immigré, et le construisant comme s'il pouvait être transmis de génération en génération. Si l'on doit raisonner en termes de génération et de nombre, il serait plus juste de décrire ces jeunes comme constituant une "première" plutôt qu'une "deuxième" génération.»

récit de la participante n° 7 au sujet de ses tournées de commerçante peut être l'indice de la persistance de ce rôle majoritairement féminin dans l'économie d'Haïti, il est concevable qu'un tel rôle puisse représenter une facette de l'identité culturelle de ce pays.

Quant aux hommes de notre échantillon, ils répondent à des idéaux types plus variés, mais leurs niveaux d'espoir se distribuent sur un éventail plus restreint, soit entre 5 et 7. Parmi les hommes, ce sont les parrainés précaires et les héritiers à demeure qui ont placé leur espoir au plus haut niveau : à 5 et à 7, d'une part, et à 6, d'autre part. Il est probable que ces hommes, étant relativement privilégiés en raison de leur situation de parrainés et d'héritiers à demeure, ont développé une certaine quiétude, voire une certaine liberté d'esprit qui les rend plus aptes à se projeter dans l'avenir. Pour ce qui est du réfugié installé, son détachement réel ou symbolique d'avec son pays d'origine peut avoir suscité un désir de s'ancrer davantage dans le milieu d'accueil. Peut-être aussi que le travail et la pratique de l'art pictural lui ont servi d'exutoires. Ainsi, dans son cas, se réaliser est devenu possible en dépit de la précarité de ses conditions matérielles d'existence. Pas étonnant donc de voir ce réfugié installé placer son niveau d'espoir à 6. Quant à l'autonome réorienté, devant la non-reconnaissance de sa formation initiale, qui pourtant constituait le critère de son admission au pays, il a dû faire face à l'impératif d'un changement de carrière. Dans son cas, être forcé de changer de carrière et placer son niveau d'espoir à 5 témoigne d'une ferme volonté de s'intégrer socialement et économiquement. (Pour saisir la position globale des participants sur l'échelle d'appréciation de leur niveau d'espoir, voir le tableau et le graphique de l'annexe III.)

Relevons par ailleurs que tous les participants ont suivi des ateliers dont le contenu portait sur la préparation d'un curriculum vitæ, la tenue en entrevue et les techniques de recherche d'emploi. Seulement une personne de l'idéal type des parrainés orientés a bénéficié du service d'orientation scolaire et professionnelle du CJE/L, en allant suivre des cours pour devenir préposée aux bénéficiaires (participante n° 6).

En résumé, les caractéristiques des participants en lien avec leur niveau d'espoir respectif se décrivent comme suit : les parrainés orientés représentent 40% des participants, avec une moyenne du niveau d'espoir de 5,12; les parrainés précaires, 20% des participants, avec une moyenne du niveau d'espoir de 6,00; les héritiers à demeure, 20% des participants, avec une moyenne du niveau d'espoir de 6,00; le réfugié installé, 10% des participants, avec un niveau d'espoir de 6,00;

l'autonome réorienté, 10% des participants, avec un niveau d'espoir de 5,00. (Pour saisir la position des participants sur l'échelle d'appréciation de leur niveau d'espoir selon leur idéal type respectif, voir le tableau de l'annexe IV, de même que le tableau détaillé et le graphique qui s'y rapporte de l'annexe V.) Voilà pour ce qui est des résultats obtenus au moyen de la statistique descriptive. Ces résultats indiquent que tous ont fait un gain d'espoir se situant aux niveaux moyen et supérieur en participant au projet Réalité jeunesse immigrante et que sur ce plan, le projet est viable.

À présent, il importe de savoir quel rôle social et économique peut jouer l'espoir en pareil contexte. Ce double rôle sera mis en lumière plus loin. Auparavant, nous voudrions faire un bref rappel de la programmation pour l'emploi au CJE/L à travers un double point de vue : celui d'un ancien conseiller à l'admission et à l'orientation, et celui de trois conseillères interviewées en rencontre de groupe après qu'elles ont pris connaissance des résultats de notre évaluation du projet.

# VOLET 5

## PROGRAMMATION POUR L'EMPLOI

Dans cette partie de notre étude, nous aborderons les aspects relatifs aux conditions d'admission au projet Réalité jeunesse immigrante, à l'incidence éventuelle du facteur de l'homoethnicité dans l'intervention auprès des participants, à l'environnement institutionnel et aux possibles changements pour une amélioration de la programmation pour l'emploi au CJE/L selon le point de vue des personnes mentionnées précédemment<sup>1</sup>.

Pour être admis au projet Réalité jeunesse immigrante, il fallait répondre à un certain nombre de critères. Notamment, être un jeune ayant un statut d'«immigrant reçu», avoir un permis de travail, un numéro d'assurance sociale, appartenir à l'une des minorités dites «visibles», être âgé de 16 à 35 ans. Parmi les jeunes qui y ont été admis, on a observé une dominance de jeunes d'origine haïtienne et, en moins grand nombre, des jeunes d'origine latino-américaine, sud-américaine, européenne et asiatique.

---

1. L'homoethnicité fait référence à une situation sociale ou autre dans laquelle l'intervenant qui donne un service et la personne qui le reçoit sont de la même «ethnie».

Une fois accueilli par le conseiller, le jeune est dirigé vers des ressources internes ou externes correspondant à ses besoins. À l'interne, il est pris en charge par un conseiller pour participer aux ateliers qui préparent aux démarches d'employabilité. C'est précisément en atelier que se donne l'enseignement sur des aspects telles la rédaction d'un curriculum vitæ, la technique de recherche d'emploi, la préparation d'entrevue d'embauche et la tenue en entrevue. À l'externe, le jeune peut être dirigé en orientation scolaire ou vers l'action bénévole, l'entrepreneuriat ou le « pré-démarrage » d'une entreprise. Les deux derniers secteurs d'orientation sont les moins développés.

Pour ce qui est du facteur de l'homoethnicité dans les interventions sociales, nous avons saisi l'occasion de le soulever en entretien avec l'ancien conseiller parce que, tout en étant né au Québec, celui-ci est membre d'une minorité dite « visible ». Cet aspect a alors pris une certaine importance à nos yeux, en raison du fait que pendant longtemps, le facteur de l'homoethnicité dans les interventions sociales a été perçu comme étant une voie de solution aux problèmes de discrimination dans les institutions de service, notamment. L'ancien conseiller n'a pas hésité à émettre son point de vue sur le sujet. Selon lui, l'homoethnicité est avant tout un facteur qui peut conduire au succès d'une intervention, mais il note que toute personne qui est prête à faire un effort de curiosité et d'intérêt envers autrui, quelle que soit son origine culturelle, peut parvenir à créer un lien avec l'autre. De là, il suggère que l'effort en question peut venir d'un côté comme de l'autre; soit du côté de l'intervenant, soit du côté du client. Considérant les jeunes immigrants comme des clients, il évoque la possibilité pour ces derniers de se rapprocher des citoyens de leur communauté par l'intermédiaire du bénévolat. Avant tout, souligne-t-il, ces jeunes peuvent apprendre à s'engager socialement à travers des ateliers de bénévolat qui sont offerts au CJE/L dans le cadre de sa programmation générale. Ainsi, souligne-t-il, en pratiquant une telle activité, les jeunes immigrants de minorités dites « visibles » peuvent réussir à tisser des liens et parvenir à se créer un véritable réseau social.

À cela, poursuit l'ancien conseiller, s'ajoute la nécessité d'instaurer des ateliers de réseautage axés sur la création d'occasions de rencontre entre des jeunes et des employeurs potentiels. L'environnement institutionnel devrait être articulé sur un mode d'ouverture, juge-t-il. Cette ouverture existe déjà à travers le centre de documentation, note l'ancien conseiller, mais il y aurait lieu, selon lui, d'ouvrir le champ

vers une émulation par le *coworking*<sup>2</sup>. Par exemple, favoriser des rencontres de jeunes en quête d'emploi avec de potentiels employeurs autour d'une table de billard aurait pour effet à la fois de créer un sentiment d'appartenance chez des jeunes qui fréquentent le CJE/L et de favoriser des possibilités d'embauche.

En outre, toujours selon l'ancien conseiller, l'établissement et le développement de liens avec des organismes communautaires deviennent primordiaux compte tenu de l'étendue du territoire de Laval, d'où la nécessité de développer des antennes stratégiques afin de cibler les ressources disponibles pour être en mesure de faire des références appropriées. Cela pourrait se faire à travers des tables de concertation auxquelles participent les bureaux municipaux de Laval (BML) distribués dans tous les arrondissements de l'île. De plus, il affirme qu'avec l'arrivée du métro à Laval en tant que nouvelle infrastructure de transport et de communication directe, les acteurs communautaires ont acquis un rôle primordial dans les interventions sociales pluridimensionnelles, d'où l'importance d'agir en concertation avec eux.

Enfin, l'ancien conseiller a attiré notre attention sur un problème qui guette actuellement certains milieux de travail tels les carrefours jeunesse-emploi : la mobilité du personnel. Selon lui, nombre de ces milieux sont perçus par de jeunes travailleurs comme étant des environnements tremplins. Résultat : cette mobilité nuit à la continuité relationnelle souhaitable entre le client et l'intervenant. Cela, poursuit-il, n'est cependant pas une caractéristique exclusive aux carrefours jeunesse-emploi. C'est le résultat d'une nouvelle conception chez la plupart des jeunes travailleurs, qui sont portés à valoriser davantage la satisfaction et la liberté en emploi plutôt que la sécurité et la stabilité.

Quant à notre rencontre de groupe avec les trois conseillères, celle-ci n'a pas donné lieu à beaucoup de réactions de leur part après qu'elles eurent pris connaissance des résultats de l'évaluation du projet. Nous avons cependant pu noter une certaine satisfaction chez elles au regard du fait que la moitié des participants au projet en ont tiré un haut niveau d'espoir, et que l'autre moitié en a récolté un niveau

---

2. Le mot *coworking* (tiers lieu) fait référence à « un type d'organisation du travail qui regroupe deux notions : un espace de travail partagé, mais aussi un réseau de travailleurs encourageant l'échange et l'ouverture » (<<http://fr.wikipedia.org/wiki/Coworking>>, consulté le 7 juillet 2014).

moyen d'espoir. En général, leurs réactions ont porté sur les aspects suivants : l'accès au service d'orientation scolaire et professionnelle ; la question du lien ténu entre la formation et l'accès au marché de l'emploi ; la discrimination envers les Noirs à l'embauche à Montréal ; l'enseignement des droits, devoirs et responsabilités lors d'ateliers de sensibilisation.

En ce qui concerne le service d'orientation scolaire et professionnelle, il nous a été mentionné qu'après les rencontres portant sur la préparation d'un curriculum vitæ, la tenue en entrevue et les techniques de recherche d'emploi, le participant qui désirait être accueilli à ce service pouvait en faire la demande. Cependant, le corpus d'entretiens nous indique qu'un seul participant a bénéficié de conseils d'orientation. Pour le reste, ce corpus reste muet sur cet aspect<sup>3</sup>.

Au regard de la situation des parrainés précaires (les deux jeunes d'origine européenne dont l'un est surqualifié et l'autre insuffisamment qualifié et sans emploi lors de notre rencontre), l'une des conseillères nous a dit que leur situation peut vraisemblablement être due à l'inadéquation de leur formation au marché de l'emploi, et que nombre de jeunes Québécois d'origine canadienne-française vivent une telle situation.

Pour ce qui est de la discrimination envers les Noirs à l'embauche à Montréal, les conseillères se disent au courant de l'étude de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, mais elles n'abordent pas un tel sujet avec les jeunes dans les ateliers. Toutefois, elles se disent ouvertes à une discussion sur le sujet. Elles soupçonnent que le problème de la discrimination peut fort bien exister à Laval, mais on n'en a pour le moment aucune preuve.

Au regard des sujets tels les droits, les devoirs et les responsabilités qui auraient pu faire partie d'un enseignement en ateliers pour de jeunes immigrés, l'une des conseillères nous a fait remarquer que les politiques d'accueil des immigrants existent déjà, et qu'on peut présumer que pareils enseignements sont donnés par les personnes désignées pour le faire. Cependant, elle se dit ouverte à ce qu'une mise à jour des énoncés de principes et des articles des chartes des droits soit faite au CJE/L par des personnes qui s'y connaissent, et cela, afin d'aider les nouveaux arrivants à mieux s'intégrer.

3. Le corpus d'entretiens reste également muet sur l'utilisation de l'instrument d'évaluation de l'autonomie fonctionnelle qu'est le Keisy Life Skill auprès des participants de notre échantillon.

# CONCLUSION

Afin de poser la problématique des jeunes immigrants d'origine haïtienne ayant participé au projet Réalité jeunesse immigrante du CJE/L, nous avons d'abord décrit le contexte dans lequel devait se dérouler notre évaluation du projet, et cela, en ayant recours aussi bien à l'histoire des carrefours jeunesse-emploi (CJE) en général qu'à leur actualisation. Puis nous avons décrit spécifiquement l'objet du projet ainsi que les populations « ethniques » concernées en ayant recours à des concepts sociologiques structuralistes. Par ailleurs, nous avons, entre autres choses, sondé brièvement le phénomène du décrochage scolaire chez les jeunes Lavallois d'origine canadienne-française pour découvrir que ces derniers se trouvent à être dans une posture éducative presque aussi défavorable que celle des jeunes immigrants qui participent au projet Réalité jeunesse immigrante. Nous avons terminé avec les questions suivantes : des jeunes de minorités ethnicisées et racisées qui participent au projet Réalité jeunesse immigrante du CJE/L font-ils – ou sont-ils susceptibles de faire – l'objet de discrimination à l'embauche comme le démontrent des études concernant des Montréalais appartenant à de semblables minorités ? Et, le cas échéant, devrait-on uniquement se centrer sur l'employabilité de ces jeunes ou les initier en même temps à des valeurs telles que la liberté, la confiance et l'espoir ?

Ensuite, nous avons évoqué les aspects sociohistoriques des politiques jeunesse au Québec en faisant ressortir les enjeux structurels et étatiques qu'elles comportent tout en soulignant l'influence traditionnelle des organismes communautaires dans la formulation de ces politiques. Les CJE sont subventionnés par l'État sur la base de leur mission, et non en fonction de projets devant être exécutés selon un calendrier précis. Toutefois, un CJE peut concevoir et mettre en place un projet compatible avec sa mission. Dans ce contexte, le projet Réalité jeunesse immigrante constitue un cas de figure.

Pour en apprendre davantage sur l'état des connaissances relatives aux politiques publiques orientées vers des jeunes dans le but essentiel de leur offrir une rampe d'accès vers une émancipation semblable à celle que peuvent acquérir des adultes, nous avons fait une recension très sélective d'études traitant de cette problématique. À regret, nous avons constaté qu'aucune d'elles n'a traité directement de la situation de jeunes immigrants Noirs en tant qu'« entrants » sur le marché du travail dans les sociétés concernées. Elles ont cependant relevé le principe qui domine actuellement les politiques publiques en direction des jeunes : la responsabilité individuelle (Bergeron, 2003). En effet, de nos jours, les jeunes ne sont plus perçus comme des victimes des conséquences de grands changements économiques structurels tels le chômage, la précarité, la désindustrialisation, mais comme des personnes qui ont fait de mauvais choix et qui, compte tenu des mesures d'accompagnement qui leur sont offertes, sont, en quelque sorte, un peu responsables de ce qui leur arrive. Mais en réalité, dans le contexte actuel, ces jeunes n'ont aucun pouvoir de se projeter dans l'avenir en l'absence d'un minimum de sécurité, car « combiner les tares d'être jeune et d'origine étrangère », c'est faire face à l'impératif « de s'intégrer ou s'exclure ! » (Moriau, 2011, p. 28). C'est également dans ce contexte que des intervenants sociaux sont invités à se questionner sur la finalité de leur pratique : « En aidant des jeunes en difficulté à s'insérer, en les informant, en les encadrant, ne participons-nous pas à un processus de normalisation et de contrôle ? » (Brum Schäppi, 2012, p. 38).

Au bout du compte, l'une des études de cette recension a brillamment établi le lien entre le type d'État dans des sociétés européennes et la nature du soutien aux jeunes dans leur démarche d'émancipation (Van de Velde, 2008). Cette étude montre une piste pouvant éclairer le rapport de l'État québécois à la jeunesse. Mais, pour ce faire, faut-il encore établir le type d'État qui y prévaut.

En effet, un débat a cours au Québec entre des économistes, des spécialistes des sciences connexes, au sujet de la nature de l'État québécois. Social-démocrate ou néolibéral<sup>1</sup>? Précisons brièvement que la social-démocratie, qui est apparue dans le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, est axée sur la redistribution de la richesse par l'État au travers des programmes sociaux de type universel, tandis que le néolibéralisme, émergé au cours des années 1970 et étendu sous l'effet à la fois des politiques britanniques (Thatcher) et américaines (Reagan), s'articule sur la prépondérance des lois du marché (la déréglementation), la privatisation du risque (chacun pour soi) et l'équilibre budgétaire dans la gestion des finances de l'État.

Une nouvelle contribution au débat sur l'orientation socioéconomique et politique de l'État québécois a récemment été apportée par les sociologues Gérard Bouchard et Michèle Lamont (2013). Selon eux, ayant été forcé, durant la période 1970-2000, de faire des compromis face aux pressions exercées non seulement par la gauche, mais aussi par des groupes communautaires, l'État québécois fonctionnerait, à l'ère du néolibéralisme, sur un mode original. C'est le « modèle québécois » qui, tout en acceptant la déréglementation des marchés (appui au traité de libre-échange nord-américain, stimulation de l'entrepreneuriat), chercherait, entre autres choses, à diminuer l'endettement de l'État et à étendre ses politiques sociales (garderies subventionnées, accès à l'enseignement supérieur, etc.).

Selon ces auteurs, cette double pression exercée sur l'État pour qu'il s'engage dans cette direction résulterait de l'attachement de la population aux valeurs profondes du Québec, qui sont en fait celles de solidarité édifiées au cours de l'histoire de cette nation marquée à la fois par la colonisation et d'autres formes de domination, dont celles exercées par les capitaux anglophones, le clergé et ses alliés de la classe politique et des professions libérales. Histoire marquée également par des tentatives d'assimilation et l'angoisse d'une culture minoritaire au Canada et sur le continent. Ces expériences ont débouché sur « une résistance collective, une aspiration à l'unité et à la solidarité, une passion pour l'égalité, la justice sociale

---

1. Pour prendre connaissance de cette divergence de vue sur ce sujet, voir, entre autres textes, Martin et Posca, 2012, et Dubuc, 2012.

et la démocratie, ainsi qu'un rêve d'émancipation et d'affirmation nationale [...] Ce sont là les sources de la résilience québécoise face au néolibéralisme ambiant<sup>2</sup>».

Toutefois, s'il est désormais établi qu'au Québec, des programmes sociaux ont été conçus et mis sur pied grâce à cette « résilience », il reste que nombre de ces programmes, en étant soumis à des compressions récurrentes, risquent à court terme de ne plus avoir les moyens de leurs ambitions. N'y a-t-il pas eu au Québec ces dernières années des compressions dans des secteurs aussi névralgiques que les garderies, l'aide sociale, l'éducation et la santé<sup>3</sup>? Les politiques jeunesse peuvent être situées dans cette mouvance.

Pour ce qui est précisément du projet Réalité jeunesse immigrante du CJE/L, il constitue à notre connaissance une première du genre dans l'univers des CJE. L'évaluation de ce projet a permis de conclure à sa viabilité en tant que porteur d'espoir. Reste à établir le rôle et les limites de l'espoir dans ce contexte.

Nos résultats d'analyse laissent penser que chacun des jeunes participants au projet, quel que soit l'idéal type auquel il appartient, considère avoir fait un gain en termes d'espoir. Mais ce projet, une fois replacé dans son contexte d'émergence, en l'occurrence un CJE, donne à penser que son objectif était essentiellement d'éloigner ces jeunes de l'assistance sociale. Par conséquent, le gain d'espoir tel qu'enregistré paraît inopiné.

En effet, les parrainés orientés ont réussi à se placer, soit en occupant un emploi ou en poursuivant des études secondaires; l'autonome réorienté a réussi à se placer en ayant un emploi; l'un des héritiers à demeure a réussi à se placer sur le double plan du travail et de la formation professionnelle; le réfugié installé est lui aussi parvenu à se placer sur le plan du travail. Toutefois, l'un des héritiers à demeure et les deux parrainés précaires n'avaient pas encore réussi à se trouver

---

2. Voir Bouchard, G. et M. Lamont (2013). « Une remarquable stratégie », *La Presse*, 23 novembre 1913. Quant au concept de « résilience », il a été développé par Boris Cyrulnyck, un neuropsychiatre français, en 1999. Ce concept fait référence à la capacité de se développer sainement après avoir subi des traumatismes. Son application au domaine social est une nouveauté, consacrée par Peter Hall et Michèle Lamont en 2013. Un chapitre de l'ouvrage de ces derniers traitant de la problématique québécoise est signé par Gérard Bouchard, qui, dès l'introduction de son texte, a pris soin de remercier nombre de chercheurs québécois avec lesquels il a eu des échanges de points de vue sur cette problématique.

3. Voir à ce sujet: Lalonde-Graton, 2002; Chouinard, 2013; Gervais, 2013; Protectrice du citoyen, 2013.

un emploi lorsque nous les avons rencontrés. On peut donc affirmer que la plupart des jeunes participants au projet sont parvenus soit à se trouver un emploi ou à poursuivre des études, soit encore à faire des projets d'étude ou à se réorienter. Ils ont cependant tous acquis de l'espoir sur différents plans.

Cependant, l'espoir relève de l'univers des représentations. Or les représentations, pour remplir leur fonction socialisante, doivent, théoriquement, s'adapter aux contraintes de l'environnement, c'est-à-dire que les représentations doivent être façonnées de telle sorte que les conduites et les modes de communication qui y sont liés s'expriment à l'intérieur des sphères de la légitimité et de la légalité (Habermas, 1987, p. 35). Mais en réalité, cet arrimage des conduites et des modes de communication sur les sphères réglementaires et juridiques ne va pas de soi, car le contexte social dans lequel interagissent les acteurs change, et leur conduite se module au gré de leurs intérêts et selon les enjeux. Surgissent alors parfois des phénomènes de rupture qui débouchent sur la violence, emportant ainsi toutes les bonnes intentions. Qu'on pense aux situations névralgiques que peuvent engendrer la discrimination ou le traitement différentiel discriminatoire!

À cet égard, le sociologue et historien Gérard Bouchard (2013a), parlant des enfants d'immigrants et de la « difficile intégration sociale et économique d'une bonne partie d'entre eux, malgré une intégration culturelle grâce à l'école », affirme que ceux-ci « en viennent à percevoir ce blocage comme un bris de contrat ». Ce qui, observe-t-il, « donne lieu au phénomène des "banlieues" en France », de même qu'en Suède, souligne-t-il, où 80% des habitants des quartiers en colère sont des immigrés, dont un bon nombre ont été accueillis, dans un élan de générosité de la part de ce pays, en raison des troubles survenus au Moyen-Orient, sans pour autant réussir à les intégrer, en raison, notamment, de facteurs reliés à de la discrimination. Il rappelle que « [l]e Québec [...] a connu son Montréal-Nord »; il fait ici référence à l'émeute qui eut lieu au lendemain du décès du jeune Freddy Villanueva abattu par un policier le 9 août 2008, lors d'une intervention dans cet arrondissement socialement et économiquement défavorisé et à forte densité d'immigrés (Ville de Montréal, 2012).

Rappelons que de récentes études sociologiques et économiques concernant les Noirs de Montréal ont révélé que ceux-ci accusent un important retard en ce qui concerne l'accès à l'emploi à cause

des facteurs tels la discrimination et le traitement différentiel discriminatoire, des facteurs qui contribuent non seulement à des inégalités sociales, mais aussi à leur renforcement.

De pareilles études n'existent pas en ce qui concerne les Noirs de Laval. Cependant, s'agissant de jeunes Lavallois de minorités dites « visibles » en quête d'un emploi, les programmes d'employabilité portant uniquement sur des apprentissages telles la rédaction d'un curriculum vitæ, la tenue en entrevue et l'initiation aux techniques de recherche d'emploi risquent de ne pas suffire. Des ajustements sont donc nécessaires. Pour relever ce défi, ces programmes devraient concomitamment *faciliter* l'accès aux informations sur les questions aussi bien de droits que de devoirs et responsabilités (la Charte – québécoise – des droits et libertés de la personne, la Charte canadienne des droits et libertés, la Loi sur l'instruction publique), ainsi que sur les questions de démocratie (les libertés individuelles et collectives); *diriger* les plus vulnérables vers des ressources spécialisées; *favoriser* l'établissement et le renforcement de liens aussi bien avec la collectivité locale qu'avec des pairs positifs et des entrepreneurs (ou des dirigeants d'entreprises); *sensibiliser* ces derniers aux problématiques relatives à la jeunesse en général. De tels ajustements pourraient avoir de meilleures chances de réussir à combler les réels besoins de ces jeunes.

En effet, parmi les promesses que ces ajustements renferment, nous en entrevoyons au moins deux: celle que de jeunes immigrants de groupes minoritaires ethnicisés et racisés conquièrent – ou reconquièrent – le pouvoir d'infléchir le cours de leur propre destin, ainsi que celle que l'espoir qui les anime en soit nourri au point de donner une impulsion à leur intégration sociale et économique.

Néanmoins, si l'espoir peut être un facteur de cohésion sociale, il peut aussi s'évanouir sous le poids de la durée de son passage au réel, et faire ainsi place au désenchantement et à la rupture. Certes, l'espoir qu'a insufflé aux jeunes leur participation au projet Réalité jeunesse immigrante est un atout formidable. Nos résultats d'analyse ainsi que leurs interprétations révèlent, en effet, une perspective d'avenir pour un tel projet. Toutefois, malgré sa programmation inspirante, ce projet ne constitue pas une panacée, car « [i]l n'y a pas "de panacée sociale". Il y a tous les jours un progrès à faire, mais non pas de solution immédiate, définitive et complète » (Gambetta, 1904, p. 240). Ce point de vue sur la réalité sociale laisse penser que des ajustements au programme

d'employabilité, une fois mis en place au moyen d'une action assidue et concertée, sont susceptibles d'offrir aux jeunes Lavallois de minorités dites «visibles» la possibilité d'une participation équitable à la course à l'emploi dans leur propre communauté. Peut-être ainsi, au fil du déploiement de cette course, verra-t-on nombre d'entre eux parvenir à conjurer leur relégation dans le peloton de queue, contrairement aux Noirs montréalais dont plusieurs peinent encore à franchir les obstacles.



# ANNEXES

- Annexe I Constitution de l'échantillon et Guide d'entrevue
- Annexe II Aspects éthiques
- Annexe III Échelle d'appréciation de la participation au projet  
Réalité jeunesse immigrante du CJE/L
- Annexe IV Idéaux types
- Annexe V Idéaux types et niveau d'espoir

## ANNEXE I

### CONSTITUTION DE L'ÉCHANTILLON ET GUIDE D'ENTREVUE

Dans un premier temps, l'accent est mis sur les jeunes. Ainsi, dix entretiens sont réalisés avec ceux qui ont participé au projet au cours de l'année scolaire de 2010-2011. Ils ont été sélectionnés au hasard, à partir de la liste des participants de l'année en question sur la base de leur origine « ethnique ». La raison en est que le projet comptait pour la période en question 85 % de jeunes « issus » de minorités dites « visibles ». Cependant, nous avons choisi, pour faire partie de l'échantillon, deux jeunes immigrants qui ne sont pas « issus » de minorités dites « visibles ». Ce sont deux jeunes Blancs originaires d'Europe centrale et d'Europe de l'Est. En faisant cet ajout atypique, nous espérons obtenir non seulement un élément de comparaison interne, mais aussi avoir la possibilité de mieux saisir, sous un angle différentiel, l'influence du projet sur le groupe majoritaire des participants, soit les 80 %. Dans les faits, l'échantillon a été constitué de sept jeunes Noirs d'origine haïtienne, un jeune Noir d'origine africaine et de deux jeunes Blancs d'origine européenne. La logique de l'échantillonnage est basée sur la randomisation. Enfin, pour obtenir un échantillon relativement équilibré, nous avons cherché à diversifier le genre, en retenant quatre femmes et six hommes.

Les entretiens ont été enregistrés et transcrits à des fins d'analyse. Celle-ci s'est faite verticalement, puis transversalement jusqu'à saturation. Ainsi, des variables significatives ont pu en être dégagées. Nous avons cherché ensuite à établir leur occurrence en effectuant de nombreux allers-retours d'un entretien à l'autre pour finalement capter l'émergence d'une typologie au sein des variables. C'est ainsi que nous avons pu aboutir à cinq idéaux types.

Dans un deuxième temps, l'accent a été mis sur le projet Réalité jeunesse immigrante. Nous avons cherché à savoir quelles actions, dans ce contexte, ont été retenues comme étant les mieux adaptées aux objectifs du projet. C'est dans cette perspective que nous avons interviewé, pendant 90 minutes, l'ancien conseiller à l'accueil et à l'orientation au projet Réalité jeunesse immigrante. Du même coup, nous avons cherché à savoir jusqu'à quel point la « qualité » de l'intervention relevait des particularités de l'intervenant ou de l'environnement organisationnel dans lequel l'intervention a lieu. C'est avec les mêmes préoccupations que nous avons rencontré trois conseillères en groupe de discussion.

## GUIDE D'ENTREVUE AVEC LES PARTICIPANTS

1. Êtes-vous né au Québec ou ailleurs? (Si ailleurs) Depuis quand êtes-vous à Laval?
2. De quel pays êtes-vous originaire? Quels sont les motifs qui vous ont amené à venir au Québec?
3. Avec qui vivez-vous ici? Seul ou avec la famille?
4. (Si avec la famille) Combien de membres comporte la famille? Quel est votre rang dans la famille? Comment vont les relations au sein de la famille? Quel type d'emploi occupe(ent) le ou les parents?
5. (Si seul/e) Comment vous organisez-vous?
6. Par qui ou par quel organisme avez-vous été référé/e au CJE/L et en quelle année?
7. À quel(s) atelier(s) avez-vous participé?
8. Quel(s) atelier(s) avez-vous le plus aimé(s) ou le moins aimé(s)? Pourquoi?
9. Comment avez-vous vécu votre expérience au CJE/L?
10. Comment ont été les relations avec les autres jeunes de passage en même temps que vous au CJE/L?
11. Travaillez-vous à présent? Si oui, quel genre d'emploi occupez-vous? Sinon, êtes-vous à la recherche d'un emploi? Éprouvez-vous des difficultés dans vos démarches de recherche d'emploi? Si oui, à quoi attribuez-vous ces difficultés? (Si actuellement aux études) Qu'est-ce que vous faites comme études?
12. Si vous regardez vers l'avenir, comment est-ce que vous vous voyez dans 2, 3, 4, 5 ans ou plus encore?
13. Si on considère votre passage au CJE/L comme étant un stage, sur une échelle 1 à 7 (1 étant le plus bas niveau, et 7, le plus haut niveau), à quel niveau placeriez-vous votre espoir d'améliorer votre situation par le fait d'avoir fait ce stage au CJE/L\*?
14. Voudriez-vous ajouter quelque chose d'autre à notre entretien?

\* L'échelle de 1 à 7 nous vient de l'expérience fructueuse que nous avons eue en l'utilisant dans notre thèse de doctorat pour mesurer la capacité des intervenants sociaux à évaluer le risque pour un jeune d'origine haïtienne d'être retiré de sa famille à la suite de la rétention de son signalement à la Direction de la protection de la jeunesse en comparaison avec la situation d'un jeune Québécois d'origine canadienne-française dans les mêmes circonstances. Pour ce faire, nous avons utilisé comme instrument statistique le lambda ( $\lambda$ ) désigné sous l'appellation de coefficient prédictif de Guttman, qui permet de mesurer le degré selon lequel la connaissance d'une variable permet, par association, de prédire avec précision une autre variable (Champion, 1970). L'autre avantage de l'échelle de 1 à 7 (1 étant le plus faible et 7 le plus élevé) est de restreindre quelque peu l'éventail du choix de réponses de la part de l'interviewé en suscitant sa spontanéité.

## ANNEXE II

### ASPECTS ÉTHIQUES

Les entrevues sont rendues anonymes avant leur transcription; elles seront conservées pendant cinq ans dans un classeur sécurisé au CJE/L et seront détruites après ce délai.

#### **Avantages pour le participant**

La participation d'un jeune à cette étude permettra d'améliorer les services offerts à de jeunes immigrants et à ceux qui sont « issus » de minorités ethnicisées et racisées. De plus, elle contribuera à améliorer les connaissances sur la situation de ces jeunes dans la communauté lavalloise. Les connaissances ainsi acquises pourront servir à sensibiliser les responsables d'entreprises, les directeurs d'école et les milieux communautaires au fait que d'accueillir des jeunes sans égard à leur origine demeure un geste civique dont ils peuvent humainement tirer profit.

#### **Inconvénients ou risques liés à la participation**

Mis à part l'inconvénient qui pourrait être d'accorder du temps pour la réalisation d'une entrevue individuelle de 90 minutes, il n'y a aucun risque associé à cette recherche. D'ailleurs, le participant obtiendra une compensation financière (20 \$) pour son déplacement, et il peut retirer son accord à n'importe quel moment.

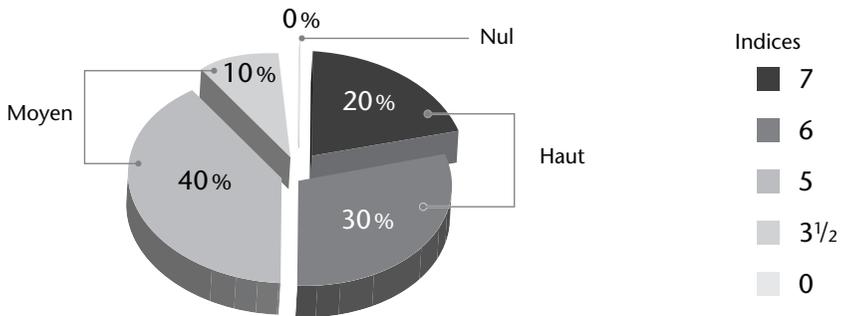
#### **Consentement du participant**

Je déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus et comprendre le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de cette recherche. Après réflexion, je consens librement à prendre part à cette recherche. Je sais que je peux cesser de répondre aux questions de cette entrevue en tout temps sans préjudice et sans avoir à justifier ma décision.

## ANNEXE III

## ÉCHELLE D'APPRÉCIATION DE LA PARTICIPATION AU PROJET RÉALITÉ JEUNESSE IMMIGRANTE DU CJE/L

Niveau d'espoir/ participation	Indices 1-7	Nombre de personnes (total: 10)	Pourcentage de personnes
Haut	7	2	20
	6	3	30
Moyen	5	4	40
	3½	1	10
Nul	0	0	0



## ANNEXE IV

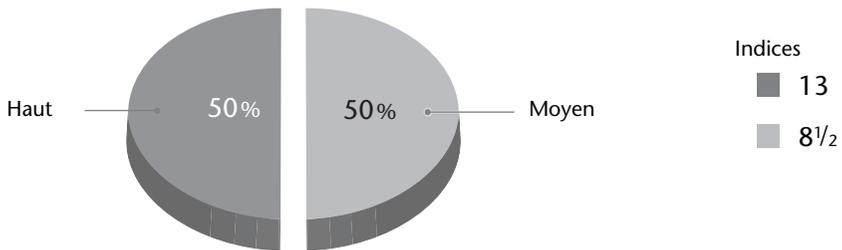
### IDÉAUX TYPES

<b>Idéaux types</b>	<b>Moyenne de l'indice d'espoir</b>	<b>Pourcentage de la population</b>
Parrainés précaires	6,00	20
Parrainés orientés	5,12	40
Autonome réorienté	5,00	10
Réfugié installé	6,00	10
Héritiers à demeure	6,00	20

## ANNEXE V

### IDÉAUX TYPES ET NIVEAU D'ESPOIR

Idéaux types	Niveau d'espoir	Indices réunis	Nombre de personnes (total: 10)	Pourcentage de personnes
Parrainés précaires + Réfugiés installé + Héritiers à demeure	Haut	13	5	50
Parrainés orientés + Autonome réorienté	Moyen	8½	5	50





# BIBLIOGRAPHIE

- ASSEMBLÉE NATIONALE (1975). *Charte des droits et libertés de la personne*, Québec, Gouvernement du Québec.
- BERGER, P.L. et T. LUCKMANN (1966). *The Social Construction of Reality*, New York, Doubleday.
- BERGERON, C. (2003). *L'insertion socioprofessionnelle: les perceptions de participants au Projet solidarité jeunesse*, rapport d'activités dirigées inédit, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- BERNARD, L. (2001). *Les trajectoires des jeunes d'origine haïtienne dans le système de protection de la jeunesse*, thèse de doctorat, Sciences humaines appliquées, Montréal, Université de Montréal.
- BERNARD, L. et C. MCALL (2004). « La surreprésentation des jeunes Haïtiens dans le système de protection de la jeunesse », *Intervention*, vol. 120, p. 117-124.
- BOUCHARD, G. (2013a). « Questions au ministre Drainville », *La Presse*, 30 mai, <<http://www.lapresse.ca/debats/votre-opinion/201305/29/01-4655755-questions-au-ministre-drainville.php>>, consulté le 24 juillet 2014.
- BOUCHARD, G. (2013b). « Neoliberalism in Quebec. The response of a small nation under pressure », dans P.A. Hall et M. Lamont (dir.), *Social Resilience in the Neoliberal Era*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 267-292.
- BOUCHARD, G. et M. LAMONT (2013). « Une remarquable stratégie », *La Presse*, 23 novembre, <<http://www.lapresse.ca/debats/votre-opinion/201311/22/01-4713745-une-remarquable-strategie.php>>, consulté le 19 juin 2014.

- BOUCHARD, G. et C. TAYLOR (2008). *Rapport de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles*, Québec, Gouvernement du Québec.
- BROSSEAU, J.-P. et B. LONGCHAMPS, avec la collab. de B. LANDRY et R. CHAMARD (2010). *Profil de la collectivité de la région métropolitaine de Montréal*, Montréal, Conseil Emploi Métropole; avec la participation financière d'Emploi-Québec.
- BRUM SCHÄPPI, P. (2012). «L'intervention auprès des jeunes: visions du monde», *Revue du CREMIS*, vol. 5, n° 1, <<http://www.cremis.ca/revue-du-cremis/recherche/l'intervention-aupres-des-jeunes-visions-du-monde>>, consulté le 19 juin 2014.
- CANADA (1985). *Loi sur la citoyenneté de 1977*, Ottawa, Gouvernement du Canada.
- CANADA (2008). *Loi renforçant la citoyenneté (C-24)*, Ottawa, Gouvernement du Canada.
- CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI/LAVAL – CJE/L (2012a). *Rapport annuel 2011/2012*, Laval, CJE/L.
- CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI/LAVAL – CJE/L (2012b). *Bilan 2010-2011*, Laval, CJE/L.
- CASTEL, R. (1993). *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard.
- CASTEL, R. (2003). *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé?*, Paris, Seuil, coll. «La République des idées».
- CHAMPION, D.G. (1970). *Basic Statistics for Social Research*, Los Angeles, Chandler Publisher.
- CHIASSEON-LAVOIE, M., G. ROY et M. CANTIN (1984). «La clientèle ethnique et la Loi sur la protection de la jeunesse», *Intervention*, vol. 84, p. 24-30.
- CHICHA, M.T. et É. CHAREST (2008). *L'intégration des immigrants sur le marché du travail à Montréal: politiques et enjeux*, Montréal, Institut de recherche en politiques publiques, <<http://irpp.org/fr/research-studies/choix-vol14-no2/>>, consulté le 4 septembre 2014.
- CHICHA-PONTBRIAND, M.T. (1989). *Discrimination systémique. Fondement et méthodologie des programmes d'accès à l'égalité*, Cowansville, Yvon Blais.
- CHOUINARD, M.-A. (2013). «Québec coupe en catimini dans l'aide sociale», *Le Devoir*, 2 mars, <<http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/372340/quebec-coupe-en-catimini-dans-l-aide-sociale>>, consulté le 19 juin 2014.
- CLOKE, P., S. JOHNSEN et J. MAY (2007). «The periphery of care: Emergency services for homeless people in rural areas», *Journal of Rural Studies*, vol. 23, n° 4, p. 387-401.
- CLOKE, P. et al. (1999). *Introducing Human Geographies*, Londres, Arnold.
- COMTE-SPONVILLE, A. (2000). *Le bonheur, désespérément*, Paris, Pleins Feux.
- COUSINEAU, J.M. et B. BOURDABAT (2009). «La situation économique des immigrants au Québec», *Relations industrielles*, vol. 64, n° 2, p. 230-249.
- CYRULNYCK, B. (1999). *Un merveilleux malheur*, Paris, Odile Jacob.
- DRAPER, N.R. et H. SMITH (1998). *Applied Regression Analysis*, New York, Wiley-Interscience.
- DUBUC, A. (2012). «Sauver la social-démocratie», *La Presse*, 23 mai, <<http://www.lapresse.ca/debats/chroniques/alain-dubuc/201205/22/01-4527622-sauver-la-social-democratie.php>>, consulté le 19 juin 2014.

- EID, P. (2012). *Mesurer la discrimination à l'embauche subie par les minorités racisées*, Québec, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, <[http://www.cdpcdj.qc.ca/Publications/etude\\_testing\\_discrimination\\_emploi.pdf](http://www.cdpcdj.qc.ca/Publications/etude_testing_discrimination_emploi.pdf)>, consulté le 23 juin 2014.
- FARNWORTH, M. et P.M. HORAN (1980). « Separate justice. An analysis of race differences in court process », *Social Science Research*, vol. 9, n° 4, p. 381-399.
- FOURNIER, G. (1995). *Interagir : une stratégie efficace d'orientation et d'insertion socioprofessionnelle. Cahier d'intégration*, Québec, Septembre et Presses de l'Université Laval.
- GAMBETTA, L. (1904). « Discours du Havre, 18 avril 1872 », dans G. Weill, *Histoire du mouvement social en France, 1852-1902*, Paris, F. Alcan, p. 242.
- GAMBETTA, L. (1993). « Discours du Havre, 18 avril 1872 », dans R. Castel, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, n. 1.
- GAMBETTA, L. (2009). « Discours du Havre, 18 avril 1872 », dans S. Peñalva, *Stratégies de politique sociale et leçon de l'ajustement structurel. Retour sur l'expérience argentine dans l'horizon latino-américain*, Genève, ONU, coll. « Documents politiques, n° 19 », p. 58.
- GAUTHIER, M. (2003). « La jeunesse au cœur des changements de la société québécoise », dans *Regard sur la jeunesse au Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, coll. « Regards sur la jeunesse du monde », p. 9-23.
- GERVAIS, L.M. (2013). « Commissions scolaires, des coupes additionnelles de 65 millions », *Le Devoir*, 19 avril, <<http://www.ledevoir.com/societe/education/376111/commissions-scolaires-des-coupes-additionnelles-de-65-millions>>, consulté le 19 juin 2014.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2001). *La jeunesse au cœur du Québec*, Québec, gouvernement du Québec, <<http://www.jeunes.gouv.qc.ca/documentation/publications/documents/politique-jeune.pdf>>, consulté le 24 juillet 2014.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2011). *Le point sur la situation économique et financière du Québec*, Québec, ministère des Finances.
- GOYETTE, M., A. PONTBRIAND et C. BELLOT (dir.) (2011). *Les transitions à la vie adulte des jeunes en difficulté. Concepts et pratiques*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. « Problèmes sociaux et interventions sociales ».
- GUILLAUMIN, C. (1977). « Race et nature: systèmes des marques/Ideé de groupe naturel et rapports sociaux », *Pluriel*, vol. 11, p. 39-55.
- GUILLAUMIN, C. (1981). « Femmes et théorie de la société: remarque sur les effets de la colère des opprimées », *Sociologie et sociétés*, vol. XIII, n° 2, p. 19-31.
- HABERMAS, J. (1987). *Théorie de l'agir communicationnel. Tome 1. Rationalité de l'agir et rationalisation de la société*, Paris, Fayard.
- HALL, P.A. et M. LAMONT (dir.) (2013). *Social Resilience in the Neoliberal Era*, Cambridge, Cambridge University Press.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC – ISQ (2011). *PIB et indice de concentration géographique de l'industrie des services financiers, par région métropolitaine de recensement (RMR) du Québec*, Québec, ISQ.
- JODELET, D. (1984). « Réflexion sur le traitement de la notion de représentation sociale en psychologie sociale », *Communication*, n°s 2-3, p. 14-42.

- JUTEAU-LEE, D. (1983). « La production de l'ethnicité ou la part réelle de l'idéal », *Sociologie et sociétés*, vol. XV, n° 2, p. 39-54.
- KRUGMAN, P.R. (2000). *Pourquoi les crises reviennent toujours*, Paris, Seuil.
- LALONDE-GRATON, M. (2002). *Des salles d'asile aux centres de la petite enfance: la petite histoire des services de garde au Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- LEE, E. S. (1966). « A theory of migration », *Demography*, vol. 3, n° 1, p. 47-57
- LE GOFF, F., C. MCALL et C. MONTGOMERY (2005). *La transformation du communautaire. Expérience d'intervention chez des jeunes sans-emploi*, Montréal, Éditions Saint-Martin.
- LIMA, L. (2004). *L'État social et les jeunes: une comparaison France-Québec des systèmes d'assistance jeunesse*, thèse de doctorat, Marseille, Université Aix-Marseille II-de la Méditerranée.
- MARK, M., G.T. HENRY et G. JULNES (2000). *Evaluation. An Integrated Framework for Understanding, Guiding, and Improving Public and Non Profit Policies and Programs*, San Francisco, Jossey Bass.
- MARTIN, É. et J. POSCA (2012). « Du néolibéralisme, vraiment », *La Presse*, 13 août, <<http://www.lapresse.ca/debats/votre-opinion/201208/20/01-4566680-du-neoliberalisme-vraiment.php>>, consulté le 19 juin 2014.
- MCALL, C. (1990). *Class, Ethnicity & Social Inequality*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press.
- MCALL, C. (1991). « L'analyse sociologique des inégalités sociales et de l'ethnicité dans la formation des maîtres », dans F. Ouellet et M. Pagé (dir.), *Pluriethnicité, éducation et société: construire un espace commun*, Québec, Institut de recherche sur la culture, p. 275-288.
- MCALL, C., R. HURTUBISE, A. FOURNIER et M.C. ROSE (2013). *Comprendre les trajectoires de migration des milieux ruraux aux centres urbains chez les personnes sans domicile*, projet de recherche.
- MCDANIEL, S.A. (2003). « Politiques sociales, changements économiques et démographiques et vieillissement de la population canadienne: leurs interactions », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 32, p. 77-105.
- MILES, R. (1991). « Classe culture et politiques: les jeunes d'origine immigrée en Grande-Bretagne », *Les temps modernes*, nos 540-541, p. 133-165.
- MINTZ, S. (1964). « The employment of capital by Haitian market women », dans R. Firth et B. Yamey (dir.), *Capital, Saving and Credit in Peasant Society*, Chicago, Chicago Aldine, p. 256-286.
- MINTZ, S. (1974). « Les rôles économiques et la tradition culturelle », dans R. Bastide (dir.), *La femme de couleur en Amérique latine*, Paris, Anthropos, p. 115-148.
- MORIAU, J. (2009). « Les jeunes adultes: nouveau public ou nouvelle déclinaison de la question sociale? », *Bruxelles informations sociales*, juin, n° 160, p. 10-19.
- MORIAU, J. (2011). « Sois autonome! Les paradoxes des politiques publiques à destination des jeunes adultes en difficulté », dans M. Goyette, A. Pontbriand et C. Bellot (dir.), *Les transitions à la vie adulte des jeunes en difficulté. Concepts et pratiques*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. « Problèmes sociaux et interventions sociales », p. 15-31.

- OTERO, M. (2006). « La sociologie de Michel Foucault : une critique de la raison impure », *Sociologie et sociétés*, vol. XXXVIII, n° 2, p. 49-72.
- PEÑALVA, S. (2009). *Stratégies de politique sociale et leçon de l'ajustement structurel : retour sur l'expérience argentine dans l'horizon latino-américain*, CSU-CRESPA/CNRS-Paris VIII/UNESCO, *Documents de politiques*, n° 19.
- POTVIN, L. et C. GOLDBERG (2006). « Deux rôles joués par l'évaluation dans la transformation de la pratique en promotion de la santé », dans M. O'Neil et al. (dir.), *Promotion de la santé au Canada et au Québec/Perspectives critiques*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 457-473.
- PROTECTRICE DU CITOYEN (2013). *Rapport annuel, 2012-2013*, Québec, Les Publications du Québec.
- RÉHAUME, J. et SÉVIGNY, R. (1988). *Sociologie implicite des intervenants en santé mentale*, Montréal, Éditions Saint-Martin.
- RÉHAUME, J. SÉVIGNY, R. et TREMBLAY (2007). *La sociologie implicite des intervenants sociaux en contexte pluriethnique*, Montréal, Centre de recherche et de formation du CLSC Côte-des-Neiges.
- SCHNAPPER, D. (1999). *La compréhension sociologique. Démarche de l'analyse typologique*, Paris, Presses universitaires de France.
- SÉBASTIEN, M. (2010). « Jusqu'à 84 % de décrochage scolaire », *Journal de Montréal*, 17 avril, <<http://fr.canoe.ca/infos/dossiers/archives/2010/04/20100419-161247.html>>, consulté le 8 septembre 2014.
- SIMARD, M. (2006). « Hiérarchisation des territoires et dynamiques migratoires chez les jeunes. Un phénomène géographique aux effets multiples », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 50, n° 141, p. 433-440.
- SORMAN, G. (2008). *L'économie ne ment pas*, Paris, Fayard.
- SORMAN, G. (2011). « Chômeurs permanents », *La Presse*, 12 septembre, <<http://www.lapresse.ca/debats/votre-opinion/201109/12/01-4433764-chomeurs-permanents.php>>, consulté le 19 juin 2014.
- STATISTIQUE CANADA (2006). « Profils des communautés de 2006 », <<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/index.cfm?Lang=F>>, consulté le 12 septembre 2014.
- STATISTIQUE CANADA (2011). *Registre des entreprises*, Ottawa, Statistique Canada.
- STEEL, R.G.D. et J.H. TORRIE (1960). *Principe et procédures de statistiques avec une référence particulière aux sciences biologiques*, Montréal, McGraw-Hill.
- TORCZYNER, J.L. (2010). *Demographic Challenges Facing the Black Community of Montreal in the 21st Century. Volume Three – The Emerging Agenda and Executive Summaries*, Montréal, McGill University, <<http://www.mcgill.ca/files/mchrat/ExecutiveSummaryBlackDemographic2010.pdf>>, consulté le 24 juillet 2014.
- TORCZYNER, J.L. et S. SPRINGER (2001). *L'évolution de la communauté noire à Montréal : mutations et défis*, Montréal, Consortium de McGill pour l'ethnicité et la planification stratégique.
- VAN DE VELDE, C. (2008). *Devenir adulte. Sociologie de la jeunesse en Europe*, Paris, Presses universitaires de France.

- VAN DE VELDE, C. (2012). «Le sort des jeunesses européennes : chemins contrastés», *Revue du CRÉMIS*, vol. 5, n° 1 p. 6-7, <<http://www.cremis.ca/revue-du-cremis/recherche/le-sort-des-jeunesses-europeennes-chemins-contrastes>>, consulté le 4 juillet 2014.
- VILLE DE MONTRÉAL (2012). *Annuaire statistique de l'agglomération de Montréal – Recensement de 2011*, Montréal, Ville de Montréal.
- VULTUR, M. (2005). «Aux marges de l'insertion sociale et professionnelle», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 17, n° 2, p. 95-108.
- WEILL, G. (1904). *Histoire du mouvement social en France, 1852-1902*, Paris, Alcan.
- WHITE, D., J. DUFRESNE et P. BRUM SHÄPPI (2008). *La mise en œuvre de la Politique de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire (PRSAC)*, Montréal, CPDS.
- WHITE, D. et M. LÉVESQUE (2001). «Les paradoxes du développement de l'employabilité des personnes assistées sociales», dans H. Dorvil et R. Mayer (dir.), *Problèmes sociaux : études de cas et intervention sociale*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 209-236.
- WHITE, D. et al. (2008). *La gouvernance intersectorielle à l'épreuve : évaluation de la mise en œuvre de la Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire (PRSAC)*, Montréal, CPDS.







**Que peuvent les politiques publiques pour l'insertion en emploi** des jeunes, particulièrement des immigrants issus des minorités dites «visibles»? À partir de l'évaluation du projet *Réalité jeunesse immigrante*, mis en œuvre par le Carrefour jeunesse-emploi de Laval, l'auteur étudie la position qu'occupent de jeunes immigrants d'origine haïtienne dans la course à l'emploi à Laval, la troisième plus grande ville du Québec.

Si le projet ne constitue pas une panacée – car en matière d'intervention sociale, il y a toujours du progrès à faire –, il offre une rampe d'accès vers l'émancipation en avivant l'espoir des jeunes immigrants en quête d'une vie meilleure sur leur terre d'accueil, et ce, malgré les difficultés liées au processus d'intégration du marché de l'emploi, telle la discrimination dont ils peuvent faire l'objet. Il laisse penser que des ajustements au programme d'employabilité, une fois mis en place au moyen d'une action assidue et concertée, sont susceptibles d'offrir aux jeunes Lavallois de minorités dites «visibles» une participation équitable à la course à l'emploi et, qui sait, de conjurer leur relégation au peloton de queue.

*LÉONEL BERNARD est titulaire d'un doctorat en sciences humaines appliquées de l'Université de Montréal. Il a travaillé au Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire en tant que délégué à la jeunesse et a été membre du Comité scientifique de l'Institut de recherche sur le développement social des jeunes (IRDS). Il est actuellement chercheur collaborateur au Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives (CREMIS).*